



Rapport de commentaires

Projet de développement à Pointe-au-Père

Consultation écrite sur le
plan concept préliminaire

Du 1er au 15 décembre 2023

Mise en contexte

Le développement d'un nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père est l'un des projets prioritaires de la Ville de Rimouski dans les prochaines années. Après avoir franchi les étapes de rencontres avec différents groupes, organismes, partenaires et commerces et les consultations publiques et ateliers de travail avec les citoyennes et citoyens, la Ville de Rimouski présentait le plan concept préliminaire de développement du secteur le 30 novembre 2023.

À la suite de cette présentation, les personnes intéressées pouvaient formuler des commentaires écrits entre le 1er et le 15 décembre 2023. Ces commentaires sont colligés dans ce document. Plus d'une cinquantaine de commentaires ont été reçus de la part de citoyennes et citoyens et d'organismes.

Principaux thèmes soulevés

- Protection pérenne des milieux naturels;
- Favoriser la construction de logements sociaux et abordables;
- Mettre l'accent sur le développement du centre-ville;
- Étendre les services de transport en commun vers l'est de la ville;
- Conserver les sentiers existants;
- Intégrer la mobilité durable de façon significative dans le projet de développement;
- Favoriser d'autres types d'habitation que les habitations unifamiliales.

Rappelons que le plan concept préliminaire présente l'organisation spatiale du projet. Plusieurs questions, thématiques ou enjeux soulevés seront pris en compte dans la rédaction du *Plan particulier d'urbanisme* (PPU).

Échéancier mis à jour

Printemps 2023

- Consultations publiques auprès de la population.

Automne 2023

- Présentation publique du plan concept;
- Consultation écrite sur le plan concept.

2025-2026

- Réalisation des plans et devis;
- Début des travaux.

Hiver 2023

- Lancement d'une page Web;
- Rencontres avec les parties prenantes.

Été 2023

- Analyse des données de consultation et production d'un rapport.

2024

- Rédaction du *Plan particulier d'urbanisme* (PPU);
- Consultation publique;
- Processus d'adoption du PPU.

Consultation écrite sur le plan concept préliminaire - 1^{er} au 15 décembre 2023

Projet de développement à Pointe-au-Père

Commentaires reçus

Les commentaires colligés dans ce document n'ont pas été corrigés afin de conserver leur intégrité intacte. Seuls les commentaires jugés irrespectueux ou qui permettaient d'identifier des personnes ou des organismes ont été édités.

Commentaire 1

Bonjour, comment la ville et/ou les promoteurs comptent-ils compenser pour les pertes d'espaces boisés et humides? De plus, comment la ville va-t-elle s'assurer qu'une coupe illégale d'un promoteur comme le développement à l'angle de la rue Ross/Arthur-Buie (14 novembre 2023) ne se reproduise pas dans le développement de Pointe-au-Père?

Commentaire 2

Je suis contre le projet. Construire sur des terres humides ne fait aucun sens. Ca me fait penser au beau parc industriel que vous nous avez aménager. Sérieusement, vous devriez regarder ce que vous dites et vos actions et vous poser de sérieuses questions.

Un payeurs de taxes \$\$\$ qui attend le gros bon sens au lieux du mensonge et la déception.

Commentaire 3

Bien qu'il soit louable de faire des efforts pour présenter des projets plus sensibles aux enjeux environnementaux que les projets des décennies précédentes et malgré l'indéniable crise du logement, ce projet est destructeur et manque de vision. Considérer une forêt ou un milieu humide comme une zone potentielle de développement résidentiel est incompatible avec gestion rigoureuse du territoire.

Rimouski détruit ses zones vertes plus rapidement que les villes comparables alors qu'elle pourrait miser sur la présence d'écosystèmes sur son territoire pour son développement, en faire une fierté et un symbole.

Un tel développement représente un saccage écologique pour lequel il ne pourra pas y avoir de retour en arrière. Alors que nous dirigeons tout droit vers un mur, appuyer moins fort sur l'accélérateur n'est pas une stratégie pour freiner ou prendre un virage, c'est juste un peu moins effrayant que d'enfoncer la pédale le plus fort possible.

Par ailleurs, les zones de bitume sont des zones grises à réintégrer dans le tissu urbain par leur revalorisation. Des zones mal utilisées avec une très faible valeur foncière sont pourtant situées stratégiquement et plus près du centre-ville. Ces zones doivent être revalorisées par une réaffectation, la densification verticale et le reboisement urbain.

Voir cet article de Radio-Canada: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2030435/rimouski-verdure-urbaine-statistique-canada>

Commentaire 4

Je souhaite exprimer une inquiétude concernant la destruction de 29,33 hectares de milieux naturels prévue dans le plan concept, dont 17,47 hectares de boisé et 5,51 hectares de milieux humides.

Le GIEC et plusieurs autres spécialistes rappellent sans cesse que la conservation des milieux humides et naturels est essentielle pour lutter à la fois contre les changements climatiques et pour atténuer le présent effondrement de la biodiversité. Pour éviter d'aggraver les conséquences des changements globaux qui se font déjà sentir depuis quelques années (ex. feux de forêt, canicules, inondations, tempêtes côtières), il est nécessaire que nos projets de développement se passent à l'extérieur des milieux naturels. Même un seul hectare détruit, c'est un hectare de trop.

Commentaire 5

Difficile pour un citoyen de faire une tête sur un projet de cette envergure

Comme citoyen, j'aurais besoin de recommandations venant d'un groupe d'experts indépendants en urbanisme, développement socio-économique et environnement.

A ma connaissance, nos institutions rimouskoises ont cette compétence qui devrait être mis à profit

Commentaire 6

Encore beaucoup de travail à faire pour que ce projet prenne forme. Votre plan concept préliminaire c'est un peu du gros n'importe quoi. J'espère que vous avez des experts en design urbain, en urbanisme et en architecture au sein de votre équipe de concepteur.

Y a personne qui va prendre sont vélo pour aller travailler à l'autre bout de la ville... encore moins à pied.

J'espère qu'il n'y aura pas de tour en hauteur et de bloc trop énorme. Ce sont des typologies qui ont plus de négatifs que de positif. En haut de 3-4 étages, on perd l'échelle humaine.

J'espère voir des triplex comme à Limoilou et des ruelles. Limoilou est un quartier avec des bâtiments d'au plus 3 étage et très dense. C'est probablement l'un des endroit le plus viable en ce qui a trait à la vie de quartier.

Maisons de villes. Maisons en rangée. Des coopératives d'habitations. Pourquoi pas quelques HLM au travers de ça. J'aurais bien aimé voir des résidences étudiantes, mais pas à Point-au-Père. À moins d'offrir un service de navette.

J'aimerais y voir aussi un genre de quartier/regroupement/communauté de minis et petites maisons. Ça permettrait d'avoir des prix abordables pour l'achat et/ou location.

Commentaire 7

Merci pour le souci de faire ce développement résidentiel dans l'acceptabilité et le respect de l'environnement. Bien que le plan me semble mieux que dans sa version initiale, je ne suis pas encore encline à accepter tout à fait ce projet. Voici donc mes suggestions qui rendraient ce projet tout à fait acceptable pour moi.

1. Augmenter la bande de protection à 25 m au lieu de 10m. Les observations actuelles sur le terrain démontrent que la bande de protection de 10 m n'est plus suffisante et disparaît souvent complètement dû à l'érosion.
2. Diminuer la surface allouée au milieu de vie résidentiel ouest (+-17 log/ha) en transformant une partie sud-est de celle ci en zone de conservation. On diminuerait la pression sur le ruisseau.
3. Diminuer encore un peu la pression sur le milieu de vie et protéger la qualité de vie des résidents de Pointe au Père. Je pense que les deux solutions proposées ci-haut pourraient le permettre mais à conditions de diminuer encore de 15% le nombre de logements construits, donc de passer de 640 à 540 logements.

Merci et bonne continuation,

Commentaire 8

J'ai l'impression qu'on n'a pas pris en compte les consultations précédentes. Je m'inquiète vraiment de l'impact que la négligence de l'environnement aura sur nos santés, la mienne et celle de mes filles. S'il vous plait ne permettez pas la vente de nos espaces verts aux magnats de l'immobilier

Commentaire 9

Je suis déçu que vous reculer sur le projet initial, le besoin d'habitation et de logement est criant et urgent. Vous devriez maintenir le projet de 800 habitations et ne pas laisser quelques environmentaliste dicter leurs règles, ce n'est pas représentatif de la population. Gardez le cap SVP et gérer les urgences en besoin d'habitations.

Commentaire 10

Bonjour,

Tout d'abord merci pour ce développement à point au père. Je suis 100 % d'accord avec ce développement. Voici les quelques points forts du projet :

- Conservation de la nature
- Plein air (sentiers)
- Espace communautaire

Voici maintenant quelques points à améliorer :

- Il doit y avoir des logements mixtes incluant des maisons unifamiliales ! Élever une famille de 2-3 enfants dans un logement, ça peut être plus difficile.
- Je sais que le plan est en phase préliminaire, mais très difficile de s'imaginer où sont les rues.
- Je suis conscient que nous voulons prôner le transport en commun, mais Rimouski est le bas St-Laurent, les gens sont habitués d'avoir leur véhicule...
- 2025 c'est très loin pour début des travaux...l'utilisation de la nouvelle loi pour débiter plus tôt ???

Très hâte de voir la suite 😊

Commentaire 11

- 1- Garder le stationnement existant situé au bout de la rue des Vétérans Ouest, afin de donner accès à l'année aux villégiateurs de la forêt (marcheurs, coureurs, adeptes de «fat bike», cueilleurs de petits fruits et champignons, skieurs, raquetteurs, etc.).
- 2- Que la rue projetée à l'ouest de la rue des Violettes (et parallèle à celle-ci) ne débouche pas sur la rue des Vétérans vers l'est.
- 3- Conserver la bande verte le plus large possible entre la fin des terrains et bâtiments du côté ouest de la rue des Violettes et de la nouvelle rue projetée.
- 4- Que le nouveau développement des habitations débute par le secteur ouest (secteur au sud du commerce Nomade (champ autrefois cultivé)).
- 5- Réglementer la coupe des arbres avant la construction des habitations, car à Pointe-au-Père certains secteurs ont été rasés par les contracteurs. Les propriétaires replantent des arbres qui prendront 50 à 75 ans à devenir matures...
- 6- Lors de la construction des nouveaux bâtiments (secteur est), porter une attention pour que les propriétaires des maisons déjà construites gardent une intimité sur leur terrain (piscines, patio, cour). Car plus les blocs seront hauts, plus cela nuira à l'intimité des propriétaires déjà établis depuis des années.
- 7- Une courte visite terrain de votre part serait très appréciée pour l'aménagement futur du secteur «est», afin de répondre à nos interrogations.

Ceci est une invitation à M. le Maire, Mme Carré et M. Murray, et cela, en tout respect.

Merci de l'attention que vous porterez à ces commentaires.

Commentaire 12

Bonjour,

Je ne trouve pas le plan concept éclairant du tout. Par exemple, une personne ordinaire ne sait pas que "axe de mobilité douce" veut dire que c'est une piste cyclable et piétonnière. Ce serait de respecter les gens que d'appeler une rue une rue, une piste cyclable comme tel, un passage piétonnier comme tel... et un chat un chat!

Ensuite, la perte nette de milieux naturels est documentée, mais les zones à préserver, par quel mécanisme le seront-elles? Qu'est-ce qui nous garantit que les zones à préserver seront effectivement préservées dans 5-10-20 ans, et à perpétuité? Pas de projet de règlement spécifique en vue, dans ce sens : aucune garantie!

Les éléments hydriques sont encore une fois occultés de la zone est, notamment, deux étangs et un ruisseau. Les bandes riveraines de 10 mètres ne figurent pas à vos plans. Les coordonnées GPS ci-dessous ont été transmises aux médias et au ministère de l'environnement. Montrez donc que vous respectez l'environnement en respectant ces lois appliquées aux éléments terrain et non pas en essayant d'en dissimuler l'existence quitte à payer l'amende une fois détruits. Vous montrerez le sérieux de vos prétentions de protection de l'environnement de cette façon en faisant preuve de probité envers les éléments physiques existants plutôt qu'en en niant les réalités essentielles qui vous ennuiant.

Les efforts nécessaires pour préserver le milieu naturel n'ont pas été suffisants à mon avis : le règlement municipal obligeant un nombre de parkings minimum par superficie de bâtiments commerciaux et résidentiels n'a pas encore été abrogé. Ceci libérerait de nombreux terrains minéralisés au centre-ville pour de la construction de logements là où ils sont vraiment requis pour pallier à la crise du logement. Ceci pourrait aussi contribuer à un milieu sécuritaire et sans voiture plutôt que d'en encourager la possession.

La piste cyclable dans l'axe est-ouest risque d'assécher le milieu humide au nord; il faudrait le construire sur pilotis.

La densité de 17 à 35 logements par hectare demeure de type banlieue. De continuer de construire à faible densité sur des milieux naturels ce n'est pas de la densification, c'est le contraire, c'est de l'étalement urbain. L'objectif zéro étalement et l'objectif densification du maire seront donc ratés.

Un tel développement en 2023 avec les changements climatiques n'a pas sa place. D'ailleurs le nouveau plan quinquennal qui mise amplement sur la construction sur des milieux naturels me montre le niveau de climato-négationnisme de la ville de Rimouski, très décevant pour une ville signataire de la DUC. Vous avez soit rien compris du niveau d'urgence, soit vous avez choisi consciemment d'en faire fi. Nos enfants s'en souviendront!

Commentaire 13

Je ne pense pas du tout que votre idée est une bonne idée. Les promoteurs privés qui s'empareront de ce lieu ne favoriseront certainement pas les personnes qui ont le plus besoin d'un logement en ce moment (ces personnes ont besoin d'être près des centres d'ailleurs, dans le sens de à distance de marche...). Je vous rappelle que Rimouski est la ville qui a perdu le plus de verdure dans les dernières années. Pourquoi conserver cette mentalité arriérée du développement violent? Pourquoi ne pas conserver nos milieux naturels pour nos enfants? Pourquoi ne pas construire sur des parkings au lieu de sur des habitats naturels? Pensez au futur, à nos enfants et aux vôtres aussi. Vous avez pris la responsabilité de la ville de Rimouski, honorez-la. Écoutez votre population, pas seulement les riches.

Commentaire 14

Je trouve que la ville a fait un beau travail.

Il ne faut pas oublier que nous devons conserver les acquis, comme la piste cyclable au sud de l'aéroport. Piste beaucoup plus calme que le long du boulevard. Cette piste nous amène au niveau de la cité des achats. Très intéressante à conserver. Merci

Commentaire 15

Premièrement, je remets en question la raison derrière ce projet de développement. Je trouve qu'il y a très peu d'intérêt à construire des logements aussi loin du centre-ville si c'est pour contrer la crise du logement à Rimouski. De ce que je connais, ce ne sont pas les personnes qui ont les moyens de s'acheter un logement qui sont le plus concernés, mais plutôt celles qui n'ont pas les moyens et qui vont chercher pour un appartement. En plus, si tu n'as pas beaucoup de ressources financières, c'est très possible que tu n'ai pas les moyens d'avoir un véhicule, donc le temps pour se rendre au centre-ville devient ridiculement long. Si vous voulez faire un projet qui va avoir du succès, il faut vraiment que ce soit plus proche du centre-ville et s'assurer qu'il y ait des logements abordables dont des appartements. S'il faut réaménager des zones urbaines qui sont peu utilisées, allez-y! Ça me pourrait que donner un vent de fraîcheur à ces endroits abandonnés et rendre la ville plus vivante!

Deuxièmement, je suis préoccupé par le fait que les projets d'aménagements urbains se trouvent en partie sur des milieux humides. La construction sur ce genre de milieu a beaucoup d'impacts négatifs, autant pour les humains que pour la biodiversité. Entre autres, les inondations des résidences construites sur le milieu. On peut penser par exemple à Sainte-Marthe-sur-le-Lac qu'on connaît maintenant à cause des grosses inondations qui ont lieu, sauf qu'une des raisons derrière ça est que la ville a détruit la moitié de ses milieux humides de 1999 à 2009 et elle continue encore à construire sur des milieux humides qui retiennent normalement les eaux qui causent les inondations. Est-ce qu'on veut vraiment que ce nouveau quartier soit connu à cause des futures personnes sinistrées qui vont perdre leur chez-soi? Ensuite, nous n'avons pas d'information sur la manière dont la construction va avoir lieu. Est-ce que les milieux humides seront drainés? Si oui, cela affecterait aussi tous ceux que vous prévoyez protéger, donc les pourcentages du plan ne sont pas vraiment représentatifs. Je ne vais pas m'attarder plus sur les impacts biologiques puisqu'ils sont déjà énormément mentionnés par d'autres personnes, mais je partage quand même ces idées et je suis d'avis qu'il faut absolument protéger ce havre naturel.

Bref, je voudrais que Rimouski soit une ville innovante et qu'elle se démarque en ne commettant pas les mêmes erreurs que toutes les municipalités qui détruisent des milieux humides sans s'arrêter pour réfléchir aux implications à long terme et trouver des alternatives.

Merci de m'avoir lu, bonne journée à vous.

Commentaire 16

Je suis fortement en désaccord avec le projet, tel qu'il est proposé actuellement.

Récemment, nous apprenions que Rimouski avait perdue près d'un cinquième de ses espaces verts en 20 ans (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2030435/rimouski-verdure-urbaine-statistique-canada>), ce qui fait d'elle l'une des villes avec le moins d'espaces verts (dans les villes avec une taille comparable).

Il serait facile de tout simplement répondre qu'il y a plusieurs espaces verts à proximité de la ville et que les citoyen.ne.s peuvent y accéder sans trop de problème.

Or, les personnes qui écopent le plus de cette perte de milieux naturels situés proche des limites urbaines sont les personnes les plus désavantagées n'ayant pas accès à du transport. Plus encore, les personnes voulant prendre la décision de ne pas détenir un véhicule, pour des raisons environnementales évidentes, se voient priver d'un accès à un milieu naturel. Le message qui leur est envoyé : pour aller en forêt, ça prend une voiture. Je ne suis pas d'avis que cette philosophie s'accorde avec la volonté d'être une ville adaptée à l'époque actuelle.

La forêt de Pointe-Au-Père est un lieu unique, un endroit où il est possible de se ressourcer. C'est un espace qui fait du bien. Peut-on chiffrer les bienfaits pour la santé mentale de cette forêt? Difficilement, mais ce n'est pas une raison pour ignorer l'avis d'un grand nombre de citoyen.ne.s qui cherchent désespérément à conserver l'un des derniers espaces verts de Rimouski. Il est agréable de fréquenter le parc Lepage ou le sentier du littoral, mais ces endroits sont fort différents du milieu naturel dont il est question ici. Dans ces deux lieux, les installations urbaines sont toujours proches. Impossible de déconnecter réellement. Autrement dit, ce sont davantage des espaces naturels urbains. Ils sont importants, mais ils ne se comparent en rien avec la forêt de P-A-P qui représentent un milieu naturel diversifié dans lequel il est possible de se sentir à l'abri du bruit. Un endroit où il est possible de se perdre pour perdre un peu temps.

Remarquez qu'ici je n'ai même pas évoqué les raisons environnementales qui me poussent à m'opposer au projet. Je ne suis pas un spécialiste, mais certaines conséquences inévitables de la destruction d'une partie considérable du milieu naturel sont facilement prévisibles (de l'avis de plusieurs biologistes même) : assèchement du territoire, perte de la connectivité écologique, dommage d'habitats servant à des espèces en péril.

Il est facile d'évoquer la crise du logement pour justifier un tel projet, mais cette logique ne nous mène nulle part. Prenons plutôt le temps et mettons les efforts nécessaires pour trouver des alternatives qui ne contribueront pas à la destruction de l'environnement.

Comment justifierons-nous aux générations futures ces décisions irresponsables ? Que leur dirons-nous lorsqu'ils nous demanderont où sont passés les forêts et les espèces qui les habitent ?

Enfin, n'allez surtout pas penser que les personnes qui s'opposent au projet ne veulent pas collaborer dans l'optique de trouver d'autres pistes de solution à la crise de logement qui frappe Rimouski.

Je paie présentement un loyer trop cher pour mes revenus, je ne suis pas en mesure de trouver un autre logement. Mais je sais que le projet que vous présentez ne me permettrait pas d'améliorer ma situation en termes de logement. Et, chose certaine, il aura un impact sur ma santé psychologique.

Commentaire 17

Félicitations ! C'est un plan intégrateur qui démontre que vous avez tenté d'être le plus à l'écoute possible des préoccupations de vos concitoyens. Ma question en est une d'ordre plus général afin de savoir ce qui est prévu pour tous les bâtiments inutilisés du centre-ville et actuellement en décrépitude ? Exemple : Ateliers St-Louis et résidence des prêtres (coin St-Louis/St-Jean-Baptiste), pour ne nommer que ceux-ci. Les logements abordables devraient être fortement privilégiés au lieu de stationnements ou autres projets...

Commentaire 18

Je crains que le plan concept ne réponde pas aux besoins urgent en logement. J'aimerais que la Ville densifie d'autres secteurs, à proximité de services parce que les populations les plus vulnérabilisées par la crise du logement, soit les personnes en situation précaire, n'ont pas nécessairement accès à une automobile, et ce nouveau quartier en fait une nécessité par sa position géographique. En effet, même si le plan concept intègre de nombreuses voies de déplacement actif, il n'est pas raisonnable de penser que tout le monde se déplacera jusqu'au centre-ville à pied ou à vélo, surtout en hiver. Rappelons aussi qu'il n'y a pas de garantie que des logements sociaux ou communautaires seront construits dans ce développement, pourtant ce sont ces logements qui sont les plus en manque à Rimouski. Rien ne garantira non plus que les nouveaux logements éloignés ne feront pas augmenter les prix des autres logements de Rimouski, fragilisant encore plus les populations précarisées.

Commentaire 19

Sur papier, je dois avouer que votre plan-concept est très attrayant. Bravo pour les efforts faits pour conserver le maximum de végétation. Toutefois, plusieurs inquiétudes demeurent présentes. D'une part, le milieu humide protégé sera enclavé par le développement résidentiel, présentant ainsi un risque significatif pour son assèchement à moyen terme. Je suggère de vous associer, dans le processus à des experts qui pourront veiller à la protection de ce milieu humide et qui superviseront les travaux. D'autre part, on assiste tout de même à une destruction significative de ce milieu naturel. Dans un contexte de crise climatique/environnementale, il est très préoccupant de constater cela. On ne peut pas opposer la crise du logement à l'urgence environnementale. Il faut établir une hiérarchie des besoins. La santé est certainement la priorité numéro 1, car sans elle, peu de chose se révèle pertinente. Avoir un environnement sain est un élément essentiel à la santé. Les milieux naturels sont notre oxygène, l'essence de notre espace. Sans eux, notre planète est vouée à une auto-destruction certaine. Je souhaite qu'une étude sur les impacts sur la santé soit faite par la direction de la santé publique.

Vous recevez votre lot de critiques, tant de la part des défenseurs de l'environnement, que des gens pressés par un développement. Votre tâche est extrêmement ingrate et difficile. Mais, à travers tout cela, il faut regarder en face, en tenant compte des éléments objectifs qui nous entourent. Force est d'admettre que la protection des milieux naturels rejoint maintenant toute une génération et il faut l'écouter. On ne peut pas continuer à développer comme on le faisait dans les années passées. Je pense que vous avez entendu les inquiétudes et il importe de prendre toutes les mesures pour assurer un développement soucieux de l'environnement. Merci pour votre travail et j'espère que ces quelques lignes sauront apporter des réflexions additionnelles.

Commentaire 20

Je me questionne sur le fait qu'il n'y a aucun développement de résidences unifamiliale dans le secteur, il y a encore des gens qui désire ce type de propriété. Deuxièmement je me questionne sur le fait qu'il n'y a pas de rue reliant les deux secteurs ce qui est problématique pour une futur decerte par le transport en commun, problématique aussi lorsque des gens voudront accéder d'un côté à l'autre, passer par le boulevard représente un danger.

Commentaire 21

Je joins un article publié dans Le Devoir le 28 juin 2023. Cet article s'intitule "Vivre près d'espaces verts rendrait biologiquement plus jeune de deux ans et demi". ++ En période de changements climatiques, la protection d'îlots de verdure (canopée) atténue grandement la chaleur et promeut aussi la biodiversité. La protection des milieux boisés doit donc être priorisée et les milieux humides, surtout s'ils sont de faible valeur écologique comme c'est le cas actuellement, privilégiés pour y construire des habitations à densité élevée. Plus un immeuble est haut et gros, plus la chaleur s'y accumule en été. Aussi, ne touchez pas ou presque pas aux milieux boisés.

Enfin, comparée aux autres villes québécoise, la Ville de Rimouski étant présentement à la queue en terme de niveau de verdure (second fichier), l'intérêt de ces boisés s'avère commun à plusieurs quartiers voisins (les résidents des quartiers environnants, avec ou sans automobile, les fréquenteront davantage simplement parce qu'ils sont géographiquement moins éloignés que ceux longeant le long de la rivière Rimouski ou le Parc Lepage.

Il suffirait alors de bien les aménager et d'en faciliter l'accès (autobus) pour que les rimouskois s'y sentent aussi bien qu'au Parc Beauséjour.
<https://www.ledevoir.com/societe/science/793798/vivre-pres-d-espaces-verts-rendrait-biologiquement-plus-jeune-de-deux-ans-et-demi>

Commentaire 22

Je crois que votre plus grand défi sera de trouver des constructeurs qui adhéreront aux valeurs écologiques et climatiques actuelles et chercheront à utiliser des matériaux locaux lorsque ce sera possible.

Et il faudra rapidement débiter les discussions pour assurer aux résidents futures que le transport en commun desservira ce développement.

Je fais confiance à l'équipe d'urbanisme de la ville pour assurer une vigilance sur ces 2 points.
Après tout, ils ont fait un travail formidable pour en arriver à un tel projet. Bravo à tous et toutes.

Commentaire 23

Tout d'abord, je souhaite mentionner que je n'ai pas suivi le projet depuis le début. La proposition du 30 novembre a été ma première exposition à celui-ci. Je crois que la proposition semble raisonnable et un bon compromis entre la préservation du milieu et l'effort contre la crise du logement. Plusieurs points ont été levés sur le fait qu'il y a d'autres terrains où pourrait être construits les logements, mais je ne suis pas certain s'ils sont complètement adéquats considérant, qu'à ma connaissance, la plupart des terrains en périphérie de Rimouski sont agricoles ou n'appartiennent pas à la ville.

Bref, Je vous fais confiance en ce qui concerne l'analyse du milieu et les efforts que vous avez mis pour préserver au mieux les zones humides et l'essence active des déplacements présents sur les lieux.

Pour ce qui est de l'urbanisme, J'applaudis le zonage plus dense visé. Cependant, le zonage pourrait être révisé. La dimension du zonage mixte présent est, à mon avis, insuffisante. Je crois qu'une partie de votre raisonnement était basée sur le fait de garder la plus grande partie des commerces à proximité du boulevard pour ne pas apporter le bruit des automobiles trop profond dans le quartier et cela est tout à fait raisonnable, mais le zonage uniquement résidentiel est un type de zonage qui devrait être évité dans le futur à ma connaissance. Certaines sources démontrent que la plupart des quartiers résidentiels standard nord américains ont leur coût d'entretien substitué par le reste de la ville. Si vous voulez en savoir plus sur ce sujet, je vous partage ici une vidéo très intéressante qui contient des graphiques qui illustrent les profits et pertes nettes d'une ville divisée par acres : <https://youtu.be/7Nw6qyyrTel> (en anglais). Je vous invite aussi à jeter un coup d'œil au système de zonage du Japon, où le résidentiel standard utilisé en milieu urbain est mixte de nature et permet les petits magasins locaux au sein de celui-ci : <https://urbankchoze.blogspot.com/2014/04/japanese-zoning.html> (Blogpost encore en anglais concernant le zonage urbain japonais qui est moins centré sur les véhicules).

Les transports actifs ont été mentionnés aux cours de la présentation et j'ai des craintes sur leurs suffisances. Je n'ai malheureusement pas de solution sensible considérant qu'une grande partie du budget de Rimouski, à ma connaissance, est déjà attribué aux transports en commun, mais je peux tout de même partager quelque information pour le futur. Considérant que la plupart des gens utilisent leur véhicule pour des distances de plus de 400 m (voir image attachée ou page web suivante : <https://humantransit.org/2011/04/basics-walking-distance-to-transit.html#lightbox/0/>), il est improbable que les résidents du quartier utiliseront leur vélo pour se rendre au centre-ville tel que mentionné durant la rencontre. Dans mon univers utopique le quartier aurait une connexion avec le train qui serait revalorisé comme train inter quartier (pointe au père – centre-ville – sacré-cœur), mais je ne m'attends pas à voir cela dans mon vivant et la solution la plus plausible au transport en commun dans ce quartier est une implémentation adéquate de l'autobus.

Au final, la proposition me semble être un bon compromis entre la préservation de la forêt et le développement contre la crise du logement. J'attends patiemment de voir dans quelle direction le quartier se dirige et je reste disponible si vous souhaitez discuter des sujets levés.

Commentaire 24

Bonjour,

Je souhaite exprimer mon inquiétude concernant la destruction de près de 30 hectares de milieux naturels prévue dans le plan concept, donc environ 18 hectares de boisé et 6 hectares de milieux humides. J'aimerais mieux que l'ensemble des milieux naturels soient protégés parce que le GIEC et plusieurs autres spécialistes rappellent sans cesse que la conservation des milieux humides et naturels est essentielle pour lutter à la fois contre les changements climatiques et pour atténuer le présent effondrement de la biodiversité. Pour éviter d'aggraver les conséquences des changements globaux qui se font déjà sentir depuis quelques années (feux de forêt, canicules, inondations, tempêtes côtières), il est nécessaire que nos projets de développement se fassent à l'extérieur des milieux naturels. Même un seul hectare détruit, c'est un hectare de trop.

Il est tout à fait possible de protéger nos milieux naturels tout en posant des actions avant-gardistes permettant la création de logements. De plus, les populations les plus vulnérabilisées par la crise du logement, soit les personnes en situation précaire, n'ont pas nécessairement accès à une automobile, et ce nouveau quartier en fait une nécessité par sa position géographique. En effet, même si le plan concept intègre de nombreuses voies de déplacement actif, il n'est pas raisonnable de penser que tout le monde se déplacera jusqu'au centre-ville à pied ou à vélo, surtout en hiver. Rappelons aussi qu'il n'y a pas de garantie que des logements sociaux ou communautaires seront construits dans ce développement, pourtant ce sont ces logements qui sont les plus en manque à Rimouski. Rien ne garantira non plus que les nouveaux logements éloignés ne feront pas augmenter les prix des autres logements de Rimouski, fragilisant encore plus les populations précarisées.

Il faut absolument utiliser les nombreux outils légaux à votre disposition pour régler la crise du logement par la densification du centre-ville tout en évitant des dommages irréparables sur notre environnement déjà fragilisé. En voici quelques-uns : le droit de préemption, le droit d'expropriation et les plans particuliers d'urbanisme dans d'autres secteurs, comme le centre-ville, où il pourrait s'accompagner d'un programme d'acquisition d'immeubles vous permettant de devenir propriétaires de bâtiments abandonnés et les transformer en logements sociaux, par exemple.

SVP, il faut mieux faire pour notre ville. Imaginons un futur plus vert, inclusif, où les municipalités prennent des décisions qui rendent fières leurs populations.

Commentaire 25

Je ne suis pas d'accord avec le plan concept, parce que il y a beaucoup des questions qu'ils ne sont pas répondu, comme quelle type de logement serait favorable pour cette région et pas un plan claire pour protéger le forêt que va rester. Le temps aussi pour répondre sur le plan concept préliminaire n'est pas raisonnable.

Merci et excellente journée.

Commentaire 26

Je reconnais le professionnalisme et les efforts investis par nos élus et le personnel de la Ville et je crois qu'il serait possible d'améliorer la proposition.

Je crois qu'un projet qui altérera durablement un milieu naturel et pourrait le faire disparaître, devrait au moins contribuer à l'attractivité de Rimouski pour des familles, des travailleurs et des étudiants en offrant des milieux de vie qui sont conçus pour le 21^e siècle. Le projet proposé est encore trop orienté sur un mode de vie en banlieue: il faudra une voiture pour aller faire l'épicerie ou voir un spectacle car notre service de transport en commun n'offre pas suffisamment la disponibilité requise.

Il ne restera de la forêt de Pointe-au-Père qu'un petit espace vert, lentement étouffé par l'activité humaine, et qui sera peu à peu déserté par la faune et la flore. Ce qui est encore plus affligeant est que ce projet n'apportera très probablement pas de solutions à la disponibilité de logements abordables pour toutes les personnes qui pourraient venir s'installer pour occuper des emplois à petit salaire ou étudier dans nos cégep et université.

Bien sincèrement,

Commentaire 27

Bonjour

pour conserver la beauté de notre patrimoine naturel, je suis contre le projet. De nombreux acteurs de notre société rimouskoise, médecins et scientifiques nous démontrent tous les aspects négatifs de mettre la hache dans une grande partie du boisé.

Le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques qui est une référence institutionnelle, écrit que l'on doit maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie. Pour la suite du monde...

Commentaire 28

- Je trouve que les choix faits pour l'aménagement de ce milieu de vie sont intéressants et doivent devenir les choix par défaut pour les développements urbains futurs : favoriser la mobilité active et limiter le nombre de liens véhiculaires, s'assurer de conserver la connexion entre les milieux naturels (corridors écologiques), aménager des sentiers, favoriser des jumelés et blocs-appartements plutôt que des maisons unifamiliales, etc. Cependant, je demeure persuadée que ce projet ne doit pas être fait à cet emplacement, entre autres parce qu'il empiètera, peu importe les précautions qui sont prises, sur les milieux humides vu sa nature même de "projet de développement". Le GIEC, dans son dernier rapport, précise qu'il ne faut plus empiéter sur les milieux humides et qu'il faut les garder en l'état. Tout projet de développement urbain crée de l'artificialisation des sols; je continue de penser qu'il ne faut absolument pas artificialiser ici, et viser plutôt "la ville stationnaire" (voir le livre de Philippe Bihouix, Clémence de Selva et Sophie Jeantet que j'ai offert au maire / conseil municipal). Le projet tel qu'il a été réfléchi pourrait être appliqué sur un des terrains vacants déjà artificialisés du centre-ville. Les bâtiments laissés en décrépitude qu'il est impossible de restaurer pourraient être démolis, et le projet d'aménagement urbain pourrait s'y faire; là, il contribuerait à verdir plutôt qu'à artificialiser.
- Je me questionne sur le tracé des liens véhiculaires et piétonniers dans l'axe nord-sud : pourquoi ne se terminent-ils pas en forme de rond-point? En ne le faisant pas et en terminant la rue sur un simple cul-de-sac, on ouvre la porte à de l'artificialisation supplémentaire dans le secteur sud, qui reste pourtant intouché dans les plans.
- Enfin, je trouve la mention de la STR bien imprécise : "extension de la desserte de transport collectif [est] à analyser" seulement, et non en train d'être analysée activement. Vu le temps et les ressources que cela prend pour mettre en place des nouvelles lignes d'autobus ou augmenter l'offre de Taxibus, je ne suis pas confiante, en lisant cette mention, que le service sera mis sur place et fonctionnel avant que le quartier soit inauguré. Je ne sais pas si les plans et les calculs d'artificialisation prennent en compte les espaces de stationnement nécessaires, mais avec l'offre actuelle de transport en commun, je suis pas mal certaine que Rimouski dépasse le nombre de 1 véhicule par foyer. La création de 640 foyers entraîne donc le besoin de stationner au moins 640 véhicules. Si un espace de stationnement couvre environ 13,75 mètres carrés (2,5 x 5,5 mètres), cela signifie donc au moins 8800 mètres carrés d'artificialisés seulement pour que chaque foyer puisse stationner sa voiture, s'il n'en a qu'une seule. Je souhaite donc connaître déjà le plan de la STR pour faire face à cette grande augmentation de la population de Pointe-au-Père, et que cette option soit mise en place rapidement et rodée afin que les nouveaux et nouvelles résidentes puissent considérer l'option et... idéalement, achètent une voiture de moins, c'est-à-dire n'en achètent qu'une (plus probable) ou aucune (peu probable, même si ce serait l'option à privilégier). Je continue de penser qu'un tel projet, avec son grand nombre de portes, aurait sa place au centre-ville, là où les besoins en déplacement sont moindres et plus facilement comblés par l'autobus de ville et le vélo, et non dans un quartier excentré tel que Pointe-au-Père.

Commentaire 29

Bonjour,

Je suis choquée et déçue de voir aller de l'avant ce projet de développement urbain sur le boisé de Pointe-au-père.

Il me semble aberrant et irresponsable qu'aujourd'hui encore l'étalement urbain l'emporte sur la préservation des milieux naturels essentiels, en plein cœur d'une crise climatique majeure, et alors que la population a plus que jamais besoin d'avoir accès à des milieux naturels pour préserver sa santé physique, mentale et émotionnelle.

Les milieux naturels de proximité, comme le boisé de Pointe-au-Père, ont de plus un rôle de premier ordre pour créer un lien affectif entre la population locale, notamment nos enfants, et la nature qui nous entoure. Lien indispensable qui permet le changement d'attitude nécessaire pour répondre aux différentes crises écologiques que nous vivons actuellement. Ce lien est de plus en plus étiré et malmené de toutes parts, et notamment par un tel projet qui minimise l'importance de ces milieux et autorise leur destruction en priorisant l'étalement urbain plutôt que la densification des centre-ville déjà existants.

Étant moi-même personnellement concernée par cette crise du logement, je suis très consciente de l'importance d'y répondre le plus rapidement possible. Mais PAS au détriment de nos milieux naturels, comme cela est malheureusement trop souvent le cas.

Il n'est que temps d'être novateur et concerné par les enjeux prioritaires écologique auxquels nous faisons face. Notre planète est notre "maison" la plus importante, et la seule que nous avons. C'est envers elle et ces écosystème,s dont nous dépendons entièrement, que nous avons la plus grande responsabilité.

Rimouski a l'occasion aujourd'hui de s'engager résolument et radicalement POUR la conservation de ses milieux naturels, tout en étant pionnière pour inspirer d'autres villes a répondre aux crises sociales, notamment celle du logement, par des projets qui ne mettent en danger aucun écosystème, et privilégie des solutions durables dont nous pourrons être fiers en tant que collectivités.

En souhaitant que ma confiance en vous soit bien investie.

Cordialement.

Commentaire 30

Je souhaite exprimer mon inquiétude concernant la destruction de près de 30 hectares de milieux naturels prévue dans le plan concept, dont environ 18 hectares de boisé et 6 hectares de milieux humides.

Le GIEC et plusieurs autres spécialistes rappellent sans cesse que la conservation des milieux humides et naturels est essentielle pour lutter à la fois contre les changements climatiques et pour atténuer le présent effondrement de la biodiversité. Pour éviter d'aggraver les conséquences des changements globaux qui se font déjà sentir depuis quelques années (feux de forêt, canicules, inondations, tempêtes côtières), il est nécessaire que nos projets de développement se fassent à l'extérieur des milieux naturels. Même un seul hectare détruit, c'est un hectare de trop.

👉 Je m'inquiète de la perte de connectivité et la dégradation résiduelle des milieux naturels entourant le site visé pour du développement dans le plan concept.

La forêt de Pointe-au-Père fait partie d'un important couloir de milieux naturels qui s'étend sur des dizaines de kilomètres et qui s'est fait gruger dans les dernières décennies à coups de développements similaires à celui présenté. Le morcelage de ce territoire nuit à la connectivité écologique, une composante cruciale de la survie de nos milieux naturels et de leurs habitant-e-s. En effet, l'assèchement d'un secteur risque d'avoir des impacts sur les milieux humides autour (et le site visé est entouré d'une tourbière!), et la présence de nouvelles infrastructures changera inévitablement le comportement de la faune présente. Rappelons également que les 6 hectares de milieux ouverts qui seront entièrement détruits selon le plan concept est un habitat essentiel à plusieurs espèces, dont le hibou des marais, une espèce en péril...

👉 J'aimerais souligner que le développement planifié entraînera la disparition de certains sentiers actuellement entretenus par le voisinage, et que la privatisation du secteur limitera l'accès à la nature pour plusieurs.

Il ne faut surtout pas oublier que ce milieu est autant habité par la faune et la flore que par de très nombreuses personnes qui en retirent du bonheur et un meilleur équilibre psychique quotidiennement. De plus en plus d'études démontrent l'influence positive de l'accès à la nature sur la santé autant physique que mentale - il faut à tout prix conserver ces lieux.

👉 Je crains que le plan concept ne réponde pas aux besoins urgents en logement.

Les populations les plus vulnérabilisées par la crise du logement, soit les personnes en situation précaire, n'ont pas nécessairement accès à une automobile, et ce nouveau quartier en fait une nécessité par sa position géographique. En effet, même si le plan concept intègre de nombreuses voies de déplacement actif, il n'est pas raisonnable de penser que tout le monde se déplacera jusqu'au centre-ville à pied ou à vélo, surtout en hiver. Rappelons aussi qu'il n'y a pas de garantie que des logements sociaux ou communautaires seront construits dans ce développement, pourtant ce sont ces logements qui sont les plus en manque à Rimouski. Rien ne garantira non plus que les nouveaux logements éloignés ne feront pas augmenter les prix des autres logements de Rimouski, fragilisant encore plus les populations précarisées.

👉 **Il faut arrêter de mettre en opposition la protection de l'environnement et les actions permettant de régler la crise du logement.** Il est tout à fait possible de protéger nos milieux naturels tout en posant des actions avant-gardistes permettant la création de logements. Il faut absolument utiliser les nombreux outils légaux à votre disposition pour régler la crise du logement par la densification du centre-ville tout en évitant des dommages irréparables sur notre environnement déjà fragilisé. En voici quelques uns : le droit de préemption, le droit d'expropriation et les plans particuliers d'urbanisme dans d'autres secteurs, comme le centre-ville, où il pourrait s'accompagner d'un programme d'acquisition d'immeubles vous permettant de devenir propriétaires de bâtiments abandonnés et les transformer en logements sociaux, par exemple.

👉 **Il faut faire mieux. S.V.P., faites preuve d'imagination et stimulez la fierté de la communauté au lieu de nous priver des merveilles que sont nos derniers milieux naturels!**

Commentaire 31

Je crois que le plan concept ne répond pas bien aux besoins urgents en logement. J'aimerais que la Ville densifie un autre secteur à proximité des services parce que les populations les plus vulnérabilisées par la crise du logement, soit les personnes en situation précaire, les personnes étudiantes ou autres n'ont pas nécessairement accès à une automobile, et ce nouveau quartier en fait une nécessité par sa position géographique. En effet, même si le plan concept intègre de nombreuses voies de déplacement actif, il n'est pas raisonnable de penser que tout le monde se déplacera jusqu'au centre-ville à pied ou à vélo, surtout en hiver. Rappelons aussi qu'il n'y a pas de garantie que des logements sociaux ou communautaires seront construits dans ce développement, pourtant ce sont ces logements qui sont les plus en manque à Rimouski. Rien ne garantira non plus que les nouveaux logements éloignés ne feront pas augmenter les prix des autres logements de Rimouski, fragilisant encore plus les populations précarisées.

Commentaire 32

Salutations,

Je souhaite transmettre mon désaccord face au projet d'un nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père. En majorité pour ces raisons: La perte de diversité d'espaces verts et vagues. Habitant à Rimouski je retrouve une liberté en allant me promener dans les sentiers. Et de plus, cette forêt est moins achalandée que d'autre. Je serais mal de ne plus pouvoir y aller sans sentir ce calme. Autre raison est qu'en acheminant votre "développement" sur le site vous risqué forment de détruire l'environnement et les habitats de certaines espèces. On ne peut continuer de nous enlever le peu de vert qu'il reste proche de la ville. Pour finir, dans votre plan vous n'indiquez de futurs services à proximité alors qu'ailleurs, plus proche de ces lieux, il pourrait y avoir place à un aménagement ou réaménagement de bâtisses déjà construites ou sur un lieux qui a déjà été travaillé.

Merci de considérer mes insécurités.

Commentaire 33

J'aimerais que la ville ÉCOUTE les experts en écologie qu'elle a consulté, comme Horizon nature BSL. Il ne suffit pas de rencontrer ces personnes pour greenwasher son projet, et par la suite dire que on a fait son devoir en consultant les organismes... Il ne peut pas y avoir de développement sur ce terrain sans grandement affecter le milieu naturel. C'est impossible. Et la population de Rimouski n'arrête pas de faire appel à la ville pour agir en terme de changements climatiques. Que ce soit les élèves du Paul-Hubert, l'association du Cegep, Rimouski en transition ou la Mobilisation forêt Pointe-au-Père. Quand allez vous écouter ?

Le problème est la fragmentation d'un milieu déjà fragilisé. Les deux lieux choisis pour le développement vont asphyxier le milieu et ses espèces, coincé entre deux quartiers résidentiels à haute densité. La pollution lumineuse, sonore et chimique va chasser les espèces de ce milieu unique.

On vous demande de construire ailleurs. Je joins à ce commentaire un document qui fait l'explication des droits que la ville a en matière de développement: c'est-à-dire le droit de préemption ET D'EXPROPRIATION à des fins sociales. Ce pouvoir est entre vos mains. Pourquoi ne pas récupérer des terrains sous-exploités au centre-ville et les soumettre à un PPU plutôt?

Ce qui manque ici est la volonté politique, et non les possibilités.

Commentaire 34

Le défi sera grand pour trouver les entrepreneurs prêts à respecter la végétation en place et à bâtir correctement en tenant compte de contraintes de sol difficiles à coût abordable. Je ne vois pas comment mon budget pourrait me permettre de payer le loyer que nécessitera la rentabilité pour les propriétaires de ces logements. Le transport vers les services du centre ville me semble aussi plutôt problématique.

Commentaire 35

- CENTRE VILLE : Un projet immobilier devrait se concentrer sur la réhabilitation et la rénovation de bâtiments non-habités déjà existant au centre ville de Rimouski et offrir des tarifs locatifs que tout le monde peut se permettre. Il s'agit de se loger, un besoin de base primordial.
- MILIEUX BOISÉS : Ce milieu profitent à tous et à toutes. La valeur de ses nombreux services en fait un lieu inestimable. À ce jour, il y a suffisamment de données factuelles à ce sujet.
- MILIEUX HUMIDES ET TOURBIÈRES : Selon la fédération canadienne de la faune : « Quant à la faune des tourbières, plusieurs de ses espèces sont protégées au Canada. La Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, par exemple, interdit l'immersion ou le rejet de substances nocives dans des lieux fréquentés par des oiseaux migrateurs, ce qui inclut les tourbières. D'autre part, il est interdit, aux termes de la Loi sur les espèces en péril, d'endommager ou de détruire l'habitat d'une espèce menacée ou en voie de disparition. Ces mesures contribuent ainsi à assurer la conservation des tourbières que ces espèces habitent. »

Utilisons le vrai sens des mots, il s'agit bel et bien de destruction, de saccage et de ravage.

Posons-nous la question : Qu'est-ce qui est réellement souhaitable pour notre population actuelle et celle à venir ?

Nous n'allons pas nous satisfaire de miettes, les milieux naturels humides et boisés doivent être conservé à 100%.

Nous sommes des vivants qui aimons la vie.

Commentaire 36

J'accueille favorablement le plan concept présenté et je reconnais que les modifications apportées à l'idée première en réduisant le nombre de logements et en conservant des lisières boisées respecte les recommandations entendues lors des consultations préliminaires.

Commentaire 37

Le plan concept déposé était attendu et intéressant. Il est devenu plus concret et peut-être un peu plus réaliste en faisant passer le nombre de logements potentiels de 800 à 644. Toutefois, même sous cette forme, il me semble que quelques questions méritent d'être soulevées. En voici quelques-unes dans le désordre.

1. Quel sera l'impact démographique de ce nombre de logements additionnels dans le district? Par exemple, si on suppose une moyenne de 2,5 personnes par logement, 644 logements équivalent à 1610 personnes donc à une augmentation de la population du district de Pointe-au-Père de 35 à 40%. Cela aura certainement un impact sur les services de proximité, entre autres.
2. Dans le cadre d'une étude sur les besoins de transport collectif, est-il envisageable d'indiquer combien de passagers sont nécessaires pour justifier un service régulier par bus?
3. Cette augmentation de la population va se traduire par combien de voitures supplémentaires sur le boulevard aux heures de pointe (matin, midi, soir)? De nouveaux aménagements, par exemple de nouveaux feux de circulation, seront-ils nécessaires? Avec quel impact sur la fluidité de la circulation?
4. L'effort de conservation des milieux humides et boisés semble substantiel. Cela nous donne un bon aperçu d'un plan d'occupation des sols. Est-ce qu'il serait possible de simuler des modifications à ce plan pour en évaluer les impacts en matière de conservation? Par exemple, pour augmenter de 5 points de pourcentage la protection des milieux humides, (en passant de 71% à 76%) de combien faudra-t-il diminuer la surface bâtie et potentiellement le nombre de logements?
5. Le plan semble indiquer la présence de cours d'eau dans la partie ouest. Est-ce qu'il est certain que cela ne présentera pas de risques pour les résidences à proximité, en anticipant, par exemple, de fortes pluies ou autres conséquences des changements climatiques?
6. Dans le même esprit (changement climatique) et aussi pour des raisons esthétiques, pourrait-on envisager d'enfouir les lignes d'électricité et de téléphone?
7. Est-il possible d'envisager un plan en plusieurs phases? Cela pourrait consister à ne mettre en place que les infrastructures nécessaires à chacune des phases et non pour l'ensemble du projet dès le départ. Cela pourrait s'avérer plus coûteux en fin de compte mais aurait le mérite de faire la démonstration des précautions apportées au fur et à mesure à la conservation des milieux naturels, à la dynamique démographique et ses conséquences. Et si jamais le plan devenait inacceptable, on aurait « minimisé les regrets ».

Commentaire 38

Le plan ne tient pas compte des nombreuses voitures qui s'ajouteront à la circulation dans le secteur. Il devrait être accompagné d'un plan de transport en commun efficace. Il serait intéressant aussi de parler de stationnement. On parle de plusieurs unités qui auront sûrement 1 ou 2 voitures, donc beaucoup de circulation et de voitures sur le lieu.

Scinder le milieu humide en 2, même s'il s'agit d'un chemin non pavé, risque d'avoir un impact sur la préservation du système.

L'idéal serait qu'on préserve cet endroit naturel, d'autant plus que la ville de Rimouski fait piètre figure en ce qui concerne ses arbres. Il est primordial de penser à long terme, surtout avec l'urgence climatique.

Commentaire 39

Consultation écrite - Plan concept préliminaire

Bonjour,

Je vous écris concernant le projet de nouveau développement résidentiel à Pointe-au-Père.

Un grand nombre de citoyens ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis ce projet et plusieurs demandes et questions demeurent sans réponse. Notamment :

- Protection des zones non développées : Comment protéger les zones non développées de ce secteur contre de futurs développements? Comment la protection à long terme pourra-t-elle être assurée?
- Transport en commun : Est-ce que la transformation du système de transport en commun sera planifiée et amorcée avant le début du projet de développement? Il sera essentiel de prolonger le trajet du Citébus vers Pointe-au-Père, car le Taxibus ne pourra pas répondre aux nouveaux besoins.
- Impacts sur la santé : Tel que suggéré et dûment noté, est-ce qu'une évaluation des impacts sur la santé sera réalisée, en collaboration avec la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent?

Il est à noter que ces questions ont été soulevées à plusieurs reprises lors des dernières consultations citoyennes et dans la lettre déposée par Dominique Bourrassa (et signée par 30 citoyens) et dans le mémoire déposé par Rachel Nadeau et collaborateurs.

Concernant le plan concept:

- Pistes cyclables: Est-ce que les pistes cyclables seront développées et mises en valeur dans ce secteur? Entre autres, est-ce que les zones est et ouest du développement seront connectées seulement par des sentiers pédestres et pistes pour vélos? De nouvelles pistes cyclables permettraient également un raccordement sécuritaire du secteur avec le centre-ville.
- Arbres: Est-ce qu'il sera exigé des promoteurs de conserver une proportion significative des arbres lors du développement du quartier en évitant de déboiser tout le secteur?

Merci de votre attention,

Commentaire 40

Je souhaite exprimer mon inquiétude concernant la destruction de près de 30 hectares de milieux naturels prévue dans le plan concept, dont environ 18 hectares de boisé et 6 hectares de milieux humides. J'aimerais plutôt que l'ensemble des milieux naturels soient protégés parce que le GIEC et plusieurs autres spécialistes rappellent sans cesse que la conservation des milieux humides et naturels est essentielle pour lutter à la fois contre les changements climatiques et pour atténuer le présent effondrement de la biodiversité. Pour éviter d'aggraver les conséquences des changements globaux qui se font déjà sentir depuis quelques années (feux de forêt, canicules, inondations, tempêtes côtières), il est nécessaire que nos projets de développement se fassent à l'extérieur des milieux naturels. Même un seul hectare détruit, c'est un hectare de trop.

Je crains que le plan concept ne réponde pas aux besoins urgents en logement. J'aimerais que la Ville densifie d'autres secteurs, à proximité de services parce que les populations les plus vulnérabilisées par la crise du logement, soit les personnes en situation précaire, n'ont pas nécessairement accès à une automobile, et ce nouveau quartier en fait une nécessité par sa position géographique. En effet, même si le plan concept intègre de nombreuses voies de déplacement actif, il n'est pas raisonnable de penser que tout le monde se déplacera jusqu'au centre-ville à pied ou à vélo, surtout en hiver. Rappelons aussi qu'il n'y a pas de garantie que des logements sociaux ou communautaires seront construits dans ce développement, pourtant ce sont ces logements qui sont les plus en manque à Rimouski. Rien ne garantira non plus que les nouveaux logements éloignés ne feront pas augmenter les prix des autres logements de Rimouski, fragilisant encore plus les populations précarisées.

Il est tout à fait possible de protéger nos milieux naturels tout en posant des actions avant-gardistes permettant la création de logements. Il faut absolument utiliser les nombreux outils légaux à votre disposition pour régler la crise du logement par la densification du centre-ville tout en évitant des dommages irréparables sur notre environnement déjà fragilisé. En voici quelques uns : le droit de préemption, le droit d'expropriation et les plans particuliers d'urbanisme dans d'autres secteurs, comme le centre-ville, où il pourrait s'accompagner d'un programme d'acquisition d'immeubles vous permettant de devenir propriétaires de bâtiments abandonnés et les transformer en logements sociaux, par exemple.

S.V.P., faites preuve d'imagination et stimulez la fierté de la communauté au lieu de nous priver des merveilles que sont nos derniers milieux naturels!

Commentaire 41

D'emblée, je ne comprends pas comment le plan concept a intégré les principaux résultats des ateliers de consultation puisque dans le rapport produit par Votepourca, à la page 6, on peut lire : "La majorité a mentionné qu'il faut d'abord densifier le centre-ville de Rimouski ou d'autres terrains déjà minéralisés avant d'envisager le développement de Pointe-au-Père."

L'équipe d'urbanisme aurait donc dû travailler à l'élaboration d'un PPU pour le centre-ville, pour densifier des terrains déjà minéralisés plutôt que de continuer à utiliser des ressources publiques de temps et énergie à développer un projet de développement immobilier sur un milieu naturel.

Je ne comprends pas non plus comment les résultats de la consultation en ligne ont été intégrés au plan concept, comme la question qui a obtenu le plus de réponses est la fameuse affirmation où 78% des personnes répondantes ont indiqué ne pas être en accord avec le développement sur la forêt de Pointe-au-Père.

Ni comment les avis des personnes expertes rencontrées en amont du projet, lors des rencontres avec les parties prenantes, ont été pris en compte dans le plan concept. Maintes organisations ont rappelé que la conservation de la biodiversité du milieu était incompatible avec le développement et que les logements qui répondront aux besoins des personnes mal-logées doivent être construits à proximité des services.

Dans le plan concept on parle tout de même de conservation de milieux fragmentés, malgré que les avis scientifiques sur la question rappellent que ce n'est pas possible, et on propose des habitations toujours aussi loin des services du centre-ville.

De plus, un mémoire a été déposé en marge du processus de consultation, rappelant qu'il y aurait des coûts engendrés par la construction d'un nouveau quartier... or, il n'y a aucune évaluation de ces coûts dans le plan concept, alors qu'il s'agit d'un aspect important pour pouvoir évaluer le projet avant qu'il passe au stade de PPU. En effet, est-ce que le projet est économiquement viable et devons-nous continuer à y investir des ressources de la Ville ?

Une évaluation de coûts est d'ailleurs un élément récurrent des demandes citoyennes, depuis les consultations du mois de mai (p.13 du rapport de Votepourca et plusieurs commentaires en ligne), alors on se demande pourquoi elles sont toujours absentes du plan concept, qui devait prendre en compte tous ces commentaires...

Une autre demande récurrente était que la Ville prouve qu'elle ne peut pas éviter le développement à Pointe-au-Père (pour se conformer à la Loi sur la destruction des milieux humides, entre autres, mais aussi par souci de préserver nos milieux naturels en contexte de crise climatique - voir p.10 du rapport de Votepourca). Or, à part une présentation des terrains qui lui appartiennent et un plan de redéveloppement et développement qui prévoit la destruction de plusieurs milieux naturels, la Ville n'a toujours pas produit d'étude sérieuse démontrant l'incapacité de transformer des bâtiments abandonnés, des stationnements ou encore des terrains vagues déjà minéralisés en logements (qu'on souhaiterait sociaux et communautaires hors marché).

Il semble clair que le plan concept n'intègre pas tous les commentaires qui ont été reçus par la Ville. Qu'est-ce qui a guidé le choix des commentaires retenus ?

Et quels commentaires sur le plan concept seront retenus pour la rédaction du PPU ?

En ne laissant que deux semaines à la population pour découvrir le plan concept, se renseigner sur les impacts sociaux, économiques et écologiques potentiels de celui-ci (puisque la Ville ne fournit que très peu d'informations à ce sujet, c'est à la population de faire le travail de recherche et documentation) et formuler un commentaire écrit, la Ville ne fait pas preuve de réelle volonté de consultation. Quand en plus ces maigres deux semaines de consultation sont en période achalandée de fin de session pour le milieu scolaire et de préparatifs de temps des fêtes pour plusieurs, on peut se demander à quel taux de participation la Ville aspire... surtout que la consultation a à peine été publicisée. Est-ce que les résultats pourront être balayés du revers parce que pas assez représentatifs de l'ensemble de la population, comme ce fut le cas pour le fameux 78% que le maire a présenté comme pas assez important pour influencer les décisions de la Ville puisqu'il ne correspondait qu'à l'opinion de 133 personnes ?

Comment seront intégrés les commentaires individuels de chaque personne qui prendra le temps de répondre à ce formulaire si la voix de 103 personnes a été aussi facilement discréditée ?

Les résultats des consultations jusqu'à maintenant sont assez clairs : la population souhaite que la Ville profite de l'occasion qu'elle a d'être propriétaire du terrain de la forêt dite magique pour la protéger et qu'elle travaille à l'élaboration d'un PPU au centre-ville, là où le besoin en logements est réel.

Il faut faire mieux. S.V.P., faites preuve d'imagination et stimulez la fierté de la communauté au lieu de nous priver des merveilles que sont nos derniers milieux naturels! 🌿 🌳 🦉 🌳 🌿 🦉

Commentaire 42

Préambule

La Ville de Rimouski, comme la grande majorité des municipalités, fait face à une crise du logement sans précédent. Il est toutefois malheureux de voir que pour répondre à une crise la société soit réduite à escamoter une autre crise tout aussi importante soit la perte de milieux naturels, essentiels autant pour la biodiversité que pour la santé physique et mentale des gens.

À cet effet, le mémoire de Rachel Nadeau, Mathieu Perchat et Vincent Tremblay (*Un nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père? Les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires*, octobre 2023) présenté à la ville de Rimouski dans le cadre de la consultation sur le nouveau milieu de vie de Pointe-au-Père me rejoint parfaitement. Je ne reprendrai donc pas l'argumentaire fort bien documenté dans ce mémoire car l'essentiel y est. Le mémoire est disponible ici : https://www.linkedin.com/posts/rachel-nadeau-891626b1_m%C3%A9moire-un-nouveau-milieu-de-vie-%C3%A0-pointe-au-p%C3%A8re-activity-7119661666811699200-FU-?utm_source=share&utm_medium=member_desktop.

Avec ce projet de développement, malgré l'effort démontré par la Ville de Rimouski à répondre aux préoccupations exprimées par ses citoyens, une partie non négligeable du milieu humide et du boisé de Pointe-au-Père sera amputée.

Si on prend en considération également la triste 1^{ère} place de Rimouski au récent palmarès des villes du Québec ayant perdu le plus de verdure, la Ville de Rimouski se positionne en porte à faux face à l'urgence climatique et à l'urgent besoin d'actions concrètes pour en limiter les dégâts et développer son adaptabilité.

Voir : <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-11-20/verdure-urbaine-au-canada/malgre-une-petite-embellie-les-villes-sont-de-plus-en-plus-grises.php> et [Consultez le rapport de Statistique Canada](#)

Je tiens à souligner l'exemplaire participation citoyenne aux consultations sur ce projet de développement, signe d'une ville démocratiquement en santé et de citoyens engagés. Sans cette mobilisation citoyenne je suis convaincu que l'impact environnemental du nouveau développement aurait été plus grand.

Je souligne également la volonté de la ville de Rimouski à consulter ses citoyens. Je souhaite cependant que les inévitables nouveaux développements passeront avant tout par l'exploitation du plein potentiel de densification au centre de la ville et que l'on évitera des erreurs comme le développement des Prés du Saint-Rosaire.

Je crois également important qu'une Évaluation des impacts sur la santé (ÉIS) par la Direction de la santé publique de la région soit réalisée, tel que proposée et déposée au Conseil de Ville du 18 septembre 2023 par la Dre Dominique Bourassa.

Voici donc ma contribution en tant que citoyen et ce dans l'espoir de bonifier le projet du nouveau milieu de vie de Pointe-au-Père.

- **S'assurer d'une caractérisation approfondie des milieux naturels (milieu humide, forêt, cours d'eau) incluant des inventaires fauniques et floristiques exhaustifs. Les inventaires fauniques et floristiques ont été oubliés par la ville de Rimouski.**

Les études de Pesca sont déficientes en ce qui concerne les inventaires fauniques et floristiques mais ce n'était pas leur mandat premier. Ceux-ci ont été effectués de manière opportuniste lors des visites terrains de 2019 et 2022 (18 août 2022 et 29 au 31 août 2019). Pour les oiseaux chanteurs ce ne sont pas des dates propices pour l'inventaire par le chant.

Certains groupes d'espèces comme les chauves-souris, les micromammifères et les insectes sont plus difficiles à observer et demandent des techniques d'inventaires et des connaissances spécialisées. Consulter les données du CDPNQ pour vérifier la présence d'espèces précieuses est de base mais l'absence ou la rareté d'occurrences ne signifie pas que le territoire à l'étude en est dépourvu.

En ce qui concerne les milieux humides présents, des visites terrains printanières en période de hautes eaux permettraient de vérifier la présence **d'étangs temporaires**, habitats essentiels pour la reproduction de plusieurs espèces amphibiens et invertébrés. Voir : https://www.agence-bsl.qc.ca/Services_multiressources/Publications/Etang_temporaire_ARMVFPBSL.pdf

Explorer la possibilité de collaborations avec l'UQAR et le CÉGEP de Rimouski pour des inventaires et études et considérer que les milieux naturels présents peuvent être des terrains d'apprentissage et d'enseignement d'intérêt et de proximité pour les futurs biologistes, techniciens forestiers, aménagistes, géographes etc. de ces 2 institutions. Le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) pourrait être également un partenaire important.

- **Limitier la coupe d'arbres dans le nouveau développement et lorsque coupe d'arbres :**
Éviter la période de nidification des oiseaux (avril à mi-août).

Source : Toussaint, D. 2018. Saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais. Rapport présenté au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais. Gatineau. 45 p. et annexes. / https://trgjrto.ca/wp-content/uploads/2019/03/RA_Saines_pratiques_forestieres_verseus_oiseaux.pdf

- **Maintenir les arbres fauniques (chicots, arbres à cavités) présents en bordure du milieu humide et/ou dans la zone tampon entre les secteurs habités et le milieu naturel.**

Si des arbres fauniques doivent être coupés :

- Délimiter un périmètre de sécurité autour d'un chicot pour le garder intégralement;
- S'il y a beaucoup de fréquentation, réduire la taille des chicots (coupe pour diminuer la hauteur) à un niveau sécuritaire, tout en permettant leur utilisation par la faune;
- Conserver des îlots de chicots dans les zones où il y a peu de circulation ou dans les milieux humides;
- Si nécessaire d'abattre, le faire entre octobre et février, en dehors de la période de reproduction des espèces utilisatrices;
- Lorsque possible laisser les troncs et débris de coupe sur place afin qu'ils servent d'abris à la faune.

Source : Lang Y., Perreault G. et C. Dion. 2015. Conservation des chicots et des arbres sénescents pour la faune – Les chicots, plus de vie qu'il n'y paraît. Regroupement QuébecOiseaux, Montréal, 35 pages. / <https://www.quebecoiseaux.org/fr/chicots>

- **Prévention des chablis**

Tenir compte que toute ouverture créée dans la canopée augmente l'exposition des tiges au vent pouvant entraîner des chablis.

Source : Déraps, D. 2008. L'effet du patron de répartition des coupes et des variables du milieu sur les pertes par chablis dans les lisières : cas de la pessière à mousses de l'Est. Mémoire de maîtrise. Faculté de foresterie et géomatique. Université Laval. Québec.
/ <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/a50775d2-8ba6-488b-99aa-26bf19e33c45/content>

- **Maintenir la connectivité à petite et grande échelle pour le boisé et le milieu humide**
 - S'assurer de maintenir le lien hydrique et faunique (micromammifères, amphibiens) entre la partie nord et sud du milieu humide traversé par le futur axe de mobilité douce.
 - Maintenir la connectivité entre les parties boisées.
- **S'assurer de maintenir une zone tampon excluant toute intervention entre les secteurs habités et le milieu naturel.**
- **Si de l'éclairage est prévu sur l'axe de mobilité douce; qu'il soit minimal, peu haut et dirigé vers le bas afin d'éviter la pollution lumineuse, nuisible à la faune et à l'observation des étoiles.**
- **Utilisation et mise en valeur du milieu naturel dans un but éducatif et de sensibilisation**

Se servir du milieu naturel non touché (milieu humide, cours d'eau, forêt) et du nouveau développement résidentiel comme opportunité de sensibilisation à l'environnement, aux habitats fauniques, à l'importance des milieux boisés en zone habitée mais aussi à l'interface municipalité-citoyens nécessaire pour que de tels projets se réalisent en harmonie avec l'environnement et avec l'acceptabilité sociale souhaitée.

 - Laboratoire vivant / fenêtre ouverte / petit centre d'interprétation
 - Installations de nichoirs à hirondelles, gîtes pour les chauves-souris etc.
 - Panneaux d'interprétation autant pour les habitats et la faune, que pour les moyens utilisés pour diminuer l'impact sur l'environnement ; ex l'axe de mobilité douce et le maintien du lien hydrique et faunique, les moyens et techniques utilisés pour éviter ou minimiser l'impact sur l'environnement.
 - Cliniques d'observation de la faune.
 - Sorties scolaires.
- **S'assurer de la conservation à long terme des parties du milieu humide et du boisé non touchées par le nouveau développement.**
- **Transport en commun**

La mise en place rapide d'un système de transport en commun fonctionnel et efficace reliant le nouveau développement au réseau existant sera une condition incontournable pour assurer la crédibilité de la ville et la confiance de ses concitoyens.

Commentaire 43

Suite au récent dépôt du Plan Concept par la Ville de Rimouski, nous déposons une Proposition réactualisée de Rimouski, Ville inspirante (2.0). Cette proposition, et les commentaires et suggestions qu'elle contient, sont cosignés par moi et par 40 autres citoyens et citoyennes de Rimouski. Il faut donc les considérer comme provenant de 41 citoyens et citoyennes, et non pas d'une seule.

Nous déposons également la première lettre que nous avons envoyée au maire de Rimouski, M. Guy Caron, avec copie aux conseillers et conseillères et urbanistes, en vue du Conseil de Ville du 18 septembre 2023, pour mémoire et afin qu'elle soit aussi prise en compte dans le futur rapport de commentaires de la Ville, commentaires qui sont attendus suite à la période de consultation allant du 1er au 15 décembre 2023.

Merci de votre attention, et n'hésitez pas à me joindre pour toute question en lien avec la présente démarche.

Commentaire 44

Le plan concept présenté pour le projet de logements à Pointe-au-Père ne répond pas aux besoins des personnes fréquentant notre organisme. En ce moment, nous avons besoin de logement social, proche des différents services de Rimouski (hôpitaux, épiceries, écoles, lieux de loisirs, etc.). Actuellement les membres qui utilisent nos services attendent jusqu'à un an pour avoir un logement social et sont dans l'impossibilité de se relocaliser dans des loyers réguliers, car il y en a très peu et qu'ils sont bien trop chers pour leur budget. Rappelons-nous que la violence entre partenaires intimes est un facteur d'appauvrissement, d'autant plus s'il y a de la violence économique.

Nous avons besoin de logement social, rien d'autre. Sans logement social, des femmes cis et des personnes trans victimes de violences entre partenaires intimes continueront de rester dans leurs relations faute de logement.

De plus, la distance entre le projet et le centre-ville représente un enjeu qui pourrait nuire aux personnes fréquentant nos services. Les personnes qui utilisent nos services n'ont pas toujours la possibilité d'avoir une voiture ou bien de payer souvent du gaz. Les personnes ont besoin d'être à proximité des différents services de base pour subvenir à leurs besoins convenablement et surtout ne pas être isolées. Il faut du transport collectif accessible aux personnes à statut précaire.

Les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ne pourront pas avoir accès à ces logements-là. Rappelons que même si du transport collectif est offert, il n'est pas pour autant accessible. De plus, pour ce qui est du transport actif proposé par la ville de Rimouski, nous accompagnons des personnes avec des problèmes de mobilité ou en situation de handicap. Ces personnes ne peuvent pas prendre le vélo ou marcher pour se déplacer sur de longues distances.

La Ville veut créer des logements à Pointe-au-Père pour enlever de la densité de population dans le centre-ville de Rimouski. Selon nous, cela ne fait que remettre un problème un peu plus loin sur le territoire. Premièrement, ces logements ne seront physiquement pas accessibles aux personnes en ayant le plus besoin. Deuxièmement, ces logements ne seront financièrement pas accessibles aux personnes en ayant le plus besoin. Troisièmement, ces logements ne répondent pas aux besoins vécus sur le terrain (logement social, accessible et au centre-ville), mais bien à un besoin de développement immobilier, d'uniformisation du paysage et de création de banlieues résidentielles accessibles aux plus nantis. De plus, nous soutenons les luttes climatiques et nous estimons qu'au stade de la crise écologique sans précédent que nous vivons, plus aucune faute n'est permise.

Commentaire 45

Bonjour,

Pour commencer, j'aimerais vous féliciter pour l'effort que vous mettez pour faire un quartier un peu plus écoresponsable. Ce projet serait excellent à mettre en place au centre-ville de Rimouski, notamment à l'emplacement de l'expo agricole et sur le stationnement adjacent au pub St-Barnabé, pour rendre la ville plus verte et attrayante. Je tiens à vous rappeler que vous avez le pouvoir de faire un PPU, qui vous permettrait de récupérer ces terrains.

L'endroit où vous avez décidé de placer ce projet n'est pas une bonne place, pour plusieurs raisons. Je vais faire ici une liste non exhaustive :

- Ça n'aidera pas à régler la crise du logement, ceux qui sont dans le besoin actuellement n'ont pas forcément les moyens de se payer un véhicule, et ne recherchent pas des maisons ou des condos, mais plutôt des appartements à bas prix, notamment des logements sociaux.
- C'est beaucoup trop loin du centre-ville, peu de monde ont les capacités physiques et le temps pour utiliser du transport actif jusqu'à Rimouski
- Les milieux naturels que vous comptez détruire sont essentiels pour la faune et la flore qui y vivent, ainsi que pour la santé mentale de vos citoyens.
- Plusieurs espèces à statut fréquentent cet espace actuellement, comme le hibou des marais, par exemple. Il est évalué comme une espèce en péril par le comité sur la situation des espèces en périls au Canada (COSEPAC) car il a connu un déclin de près de 30% au cours des 12 dernières années. Cela est dû à la perte de son habitat et la dégradation des sites d'hivernage et de certains lieux de reproduction.
- Les milieux humides sont essentiels à garder pour atténuer les impacts des changements climatiques, notamment les inondations et les sécheresses, car ils fonctionnent comme une éponge, ils absorbent l'eau quand il y en a trop, et en rejettent quand il n'y en a pas assez. La nature est bien faite, n'est-ce pas ? Les forêts sont également importantes, car elles absorbent le carbone atmosphérique, comme le CO₂, et limitent donc le réchauffement climatique. Mais en les coupant et les utilisant pour autre chose, on rejette ce carbone dans l'atmosphère, et même si vous dites que vous allez en planter d'autres ailleurs, ça ne sera pas suffisant car des petits arbres ne peuvent pas capturer autant de CO₂ que les arbres matures. Quant aux milieux ouverts comme les prairies, elles abritent une très grande quantité d'espèces très adaptées à ces milieux spécifiques, et vous tuerez la population qui vit ici en construisant dedans. De plus, les transitions entre plusieurs milieux (écotones) sont très riches en biodiversité, car c'est un mélange entre deux habitats différents, qui peuvent abriter les espèces des deux milieux. En détruisant les prairies, vous détruirez également un écotone.

Je suis également déçue de votre manque de transparence et de vos mensonges. Effectivement, les chiffres mis dans votre plan ne sont pas véridiques, car vous avez pris une partie que vous ne comptiez pas utiliser de base et que vous n'avez pas caractérisé pour dire à la population que vous protégerez plus de forêts et de milieux humides. De plus, l'assèchement du milieu humide où vous comptez construire va assécher tous les milieux humides alentours, et vous le savez, car les personnes qui se mobilisent pour la protection de la forêt vous l'ont déjà dit à plusieurs reprises. Les chiffres sont donc mauvais, vous ne protégerais par la quantité de forêt que vous prétendez et tous les milieux humides que vous dites protéger seront asséchés et ne joueront plus leur rôle.

On a besoin de ce type de quartier au centre-ville.

Commentaire 46

Suite à la présentation du plan concept pour un futur projet immobilier à Pointe-au-Père, j'aimerais vous transférer quelques commentaires. Ceux-ci sont réunis dans les grands thèmes de l'écologie, du développement et du logement ainsi que de la communication.

Écologie

Tous les experts sont clairs, les rapports du GIEC le pointent, le développement sur des milieux naturels n'est plus une option viable dans le contexte actuel de changements climatiques (ex. IPCC, 2019). Le plan concept nous présente pourtant une destruction d'au moins 29 hectares de milieux naturels, autant des milieux ouverts, boisés qu'humides. Tous ces milieux ont des fonctions écologiques propres et importantes. De façon générale, les milieux naturels sur le territoire de la forêt de Pointe-au-Père permettent entre autres de réguler l'eau sur le territoire (remplissage de la nappe phréatique, contrôle des inondations, filtration, etc.) et servent de puits de carbone, une fonction essentielle pour lutter contre les changements climatiques.

De plus, la perte d'habitat pour les espèces fauniques présentes sur le territoire visé par le plan concept est majeure. Pourtant, la crise de la biodiversité est autant planétaire, qu'elle est locale (Vieira et Gagnon, 2022). L'étendue de nos milieux naturels est en recul rapide depuis décennies, et les lieux restant pour accueillir la biodiversité, comme le secteur visé, sont de plus en plus rares et de plus en plus morcelés (Pellerin et Poulin, 2013; Koristine et Kerr, 2011). Notons d'ailleurs, que même un terrain agricole en friche devient rapidement un milieu crucial pour soutenir des espèces en péril comme le hibou des marais. Notez aussi que d'autres espèces à statut, tel l'engoulevent d'Amérique et l'hirondelle des rivages, ont été observées sur le site récemment.

29 hectares d'habitat, c'est énorme, mais ce n'est pas tout. Rares sont les milieux entourés de développement qui ne subiront pas d'autres pertes résiduelles à plus long terme. Détruire des milieux humides et des cours d'eau vient modifier les dynamiques structurelles des écosystèmes sur des zones plus larges que seules celles qui sont directement touchées par le développement (ex. par assèchement supplémentaire des milieux humides). De plus, le plan concept nous présente un développement qui grugera autant l'est que l'ouest du complexe de milieux naturels qui se trouve à Pointe-au-Père. Détruire un écosystème sur plusieurs fronts augmente la superficie des habitats situés en bordure du milieu naturel, et peut donc causer des impacts (appelés « effets de bordure », Murcia, 1995) néfastes pour la biodiversité et les fonctions écologiques des milieux sur une surface encore plus grande que celle présentée. Pourtant, le plan concept ne semble pas du tout prendre en compte ces zones où les milieux naturels subiront nécessairement des dommages supplémentaires par des pertes additionnelles à long terme et/ou par des effets de bordure.

Outre la prévention d'inondations, ainsi que la purification de notre air et de l'eau, d'autres fonctions écologiques de ces milieux sont aussi cruciales pour notre propre qualité de vie. Notamment, les changements climatiques nous apportent de plus en plus de vagues de chaleur, et des milieux comme la forêt de Pointe-au-Père, sont essentiels pour prévenir les îlots de chaleurs, qui sont déjà très présents ici. C'est sans compter les incroyables effets bénéfiques (et gratuits!) qu'ont les milieux naturels sur notre santé physique et mentale. Plusieurs médecins et associations, comme l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, portent pourtant ce message depuis trop longtemps : la préservation de nos milieux naturels est aussi une question de santé publique.

Finalement, le plan concept nous montre un développement immobilier qui renforcera la dépendance à la voiture, puisque le secteur n'est pas encore desservi par un système de transport en commun efficace. Le bilan environnemental plus que négatif de ce projet sera donc empiré par l'augmentation de la circulation automobile, elle-même entraînant automatiquement la production de gaz à effet de serre. L'équation est pourtant simple : qui dit gaz à effet de serre, dit accélération des changements climatiques.

D'un point de vue écologique, il est donc clair que ce plan concept n'est pas acceptable. Il serait directement responsable de perte de fonctions écologiques, de perte de biodiversité, de perte de qualité de vie (même pour nous les humains!) et de l'alimentation directe des changements climatiques. En mon humble avis, ce projet ne devrait pas avoir lieu.

Développement et logements

Le plan concept nous présente aussi un projet qui ne semble pas du tout adapté à nos visions communes du développement urbain et à la crise actuelle du logement.

Concernant le développement du logement en milieu urbain, presque tout le monde semble s'entendre : le développement des villes doit passer par la densification et donc la construction au centre-ville, ou du moins dans des lieux déjà urbanisés et facilement connectés au dit centre-ville. Pourtant, le plan concept ne semble pas coller avec la définition de densification urbaine. En entrevue récemment avec Radio-Canada, Jean Dubé, professeur d'économie urbaine à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval, nous rappelle au sujet de ce potentiel développement que : « [L'étalement urbain] n'a pas besoin d'être à Saint-Marcellin, Trois-Pistoles ou Matane. La minute que tu ouvres de nouveaux terrains et qu'ils sont plus éloignés des centres et des services, alors tu t'ouvres un peu à cette perspective d'étalement. » (Beaudoin, 2023). Quand un expert aussi reconnu sur la scène provinciale mentionne que le projet de Pointe-au-Père colle avec la définition d'étalement urbain, nous devrions peut-être l'écouter. Parce que suivre les conseils de nos experts pour mieux développer nos villes est crucial. Les projets qui participent à l'étalement urbain nous coûtent cher à tous.e.s. Cela est notamment dû au prix élevé que représente l'installation de services d'aqueduc et d'égouts, l'ajout de secteurs desservis par les services d'urgence ainsi que la nouvelle voirie (Porter, 2022). Ces services et infrastructures sont pourtant tous déjà présents, au moins partiellement, à proximité du centre-ville. Ce n'est pas en augmentant la facture des citoyen.ne.s qu'on réglera la crise du logement, qui est intimement liée à la crise du coût de la vie.

Dans la même optique, il me semble que ce projet ne pourra servir à loger les personnes qui ont réellement besoin de logement : les populations vulnérables. Le projet immobilier présenté dans le plan concept ne serait pas desservi par le transport en commun, dans un lieu qu'on pourrait facilement qualifier de « pauvre en services de proximité ». Hôpital, CLSC, magasins, organismes communautaires et même les épiceries ne sont pas facilement accessibles à partir de ce lieu sans avoir recours à une automobile. Pourtant, la dépendance à l'automobile est autant un privilège qui n'est pas facilement accessible aux populations vulnérables qu'un fardeau financier creusant les inégalités sociales dans les villes comme Rimouski (Currie et Delbosc, 2011; Frederick et Gilderbloom, 2018). Nous savons que la crise du logement frappe plus durement les populations vulnérables. Même s'il manque de maisons, ce ne sont pas les personnes en moyen de posséder une maison qui sont les plus impactées par la crise du logement. Les vraies victimes, les populations vulnérables, ont de la misère à trouver simplement un endroit où se loger. Ces mêmes personnes doivent être à proximité de services, ne peuvent pas nécessairement avoir accès à une automobile et seront donc écartées de l'accès à ces nouveaux logements, qui sont censés répondre à notre crise du logement.

Il semble donc qu'un projet comme celui-ci ne répond pas aux enjeux les plus criant de la crise logements, tout en augmentant les dépenses de toute la population rimouskoise, contribuant donc aux dynamiques d'appauvrissement qui font déjà rage en ces moments d'instabilités financières et de crise du coût de la vie.

Communication

J'aimerais apporter un dernier point. Celui de la communication avec les citoyens.

Ce plan concept, nous l'avons attendu pendant des mois. On nous a répété qu'on pourrait enfin débattre de ce projet quand le plan concept serait arrivé. Pourtant, après des mois d'attente, ce ne sont que deux petites semaines qu'on nous laisse pour nous exprimer dans un des moments les plus occupés de l'année (fin de session, préparation des fêtes, etc.). Si vous avez vraiment à cœur l'opinion des citoyen.ne.s de Rimouski, il serait important de laisser une plus grande place à la discussion, surtout en gardant des ponts de communications ouverts pendant plus de 2 semaines.

De plus, j'aimerais rappeler que la partie sud du projet, qui n'est toujours pas caractérisée, avait été enlevée des dernières consultations (en mai) puisqu'elle ne faisait pas l'objet de développement potentiel. Pourtant, elle a été ramenée sur le plan concept, ce qui permet de gonfler les chiffres concernant les milieux naturels qui ne sont pas touchés directement par le projet. De plus en parlant du pourcentage de milieux « conservés » dans une superficie du projet gonflée au lieu de mettre de l'avant l'importante surface de milieux qui seront détruits, on s'assure que les gens moins informés sur le projet accorderont moins d'importance à tous ces milieux si importants qui disparaîtront. Il n'est donc pas souhaitable dans une optique de communication claire et honnête, je trouve, d'augmenter sur papier la superficie du projet pour en diminuer en proportion l'impact qu'il aura sur la forêt de Pointe-au-Père.

Je pense donc que les communications venant de la ville pourraient être plus claires et honnêtes et que le dialogue entre la ville et ses citoyen.ne.s devraient être prolongé et publicisé, si nous voulons vraiment prendre le pouls de ce que pense la population de ce plan concept.

En terminant,

Je suis convaincu que des solutions existent pour permettre de régler la crise du logement sans toucher à nos milieux naturels. S'il vous plait, soyez imaginatif et allez chercher des idées ailleurs. D'autres municipalités font face à un problème similaire au nôtre, et prennent des mesures drastiques et avant-gardistes pour tenter de le régler. Profitez des outils qui se trouvent dans nos lois pour densifier notre centre-ville, notamment les droits de préemption et d'expropriation (pour cause sociale).

Il faut se rappeler qu'un milieu naturel a le droit d'exister sans qu'il soit considéré comme une ressource ou une surface à notre service. Nous ne sommes pas les seul.e.s habitant.e.s de cette planète, et nous n'aurons pas grand-chose à célébrer quand nos écosystèmes seront rendus gris et dépourvus de vie.

Commentaire 47

Je souhaite exprimer mon inquiétude concernant la destruction de près de 30 hectares de milieux naturels prévue dans le plan concept présenté, dont environ 18 hectares de boisé et 6 hectares de milieux humides. J'aimerais plutôt que l'ensemble des milieux naturels soient protégés par un changement au règlement de zonage et que la ville de Rimouski choisisse plus tôt de financer et supporter les nombreux bénévoles qui années après années s'engage envers l'accessibilité, la préservation et la protection du milieu naturel visé par le plan concept.

Rappelons que lors de la dernière consultation en-ligne effectué dans le cadre des consultations une forte majorité de citoyenne et citoyen ont exprimer leur opposition au projet de milieu de vie mise de l'avant à Pointe-au-Père, force est de constater que la ville continue de progresser en fessant abstractions de cette opposition citoyenne, pourtant bien documenté et articulé.

De plus, afin de répondre adéquatement à la crise du logement cette réponse passe nécessairement par une densification de nos milieux de vie déjà construit et doté d'infrastructures et de services de proximité (services sociaux et de santé, transport en commun, épicerie, etc.) déjà bien établie et accessible. Ceci va aussi dans le même sens en matière de bonne gestion des finances publiques.

Tout n'est cependant pas perdue dans ce plan concept préliminaire. Je reconnais que les employés de la ville on fait un travail d'envergure et pris en considération certains élément de la consultations en-ligne. En fait le plan concept s'avère une belle opportunité de conceptualisation afin de donner une structure de protection et organisation territorial durable à ce milieu naturel, versus l'aménagement d'un quartier dortoir au profit d'un étalement urbain non nécessaire. La proposition de pérennisé un axe de mobilité active non motorisé Est-Ouest fessant suite à la rue des Vétérans, est une bonne idée même si ceci est déjà accessible grâce aux bénévoles. Il est possible de mettre en place un aménagement naturel qui requière peu de frais (ex : en excluant les bandes gazonné, l'éclairage municipal qui est néfaste pour la faune et la flore, et l'asphalte) et est durable dans le temps en s'intégrant adéquatement dans le paysage naturel déjà mis en place par la nature. Afin de pérenniser tous les sentiers mis en place et leurs multiples usages non motorisé, il serait très pertinent dans le cadre du plan concept en matière d'aménagement de sentier que la ville de Rimouski est les firmes externe consulte Normes en Aménagement de Sentiers publié en 2020 par Rando Québec, l'instance au Québec en matière de sentier de randonnée pédestre. Ceci viendra ajouter un peu de sérieux (qui est nécessaire à ce stade) au plan concept en matière d'aménagement de sentier naturel. Vélo Québec émet aussi le Guide technique Aménager pour les piétons et les cyclistes et ainsi que d'autre documents allant dans le même sens d'aménagement durable reconnu et testé ailleurs au Québec. C'est outil de planification sont capitale en matière d'aménagements du territoire. Donc, ce qui est à garder dans le plan concept est la mise en place d'une structure qui pérennise les sentiers existant sans pour au temps en créé des nouveaux inutilement. Et pourquoi ne pas prendre cette opportunité d'augmenter le réseau des pistes de ski de fond ! Ce qui est à ajouter une structure de planification afin de protéger le territoire du développement urbain anthropique par la mise en place de l'éradication de la proposition d'un développement d'habitation afin de venir préserver le milieu naturel par un changement de zonage et la mise en place d'un parc naturel et son éventuelle intégration au plan d'urbanisme.

Dans le cadre de ce plan concept, il serait très pertinent que la Ville de Rimouski démontre un leadership environnemental très peu utilisé en ce moment dans le monde municipal québécois et décide d'elle-même de prendre les dispositions adéquate (modification du plan d'urbanisme, changement au règlement de zonage, etc.) afin de donner un statut de protection environnementale municipal qui permettra la protection à perpétuité du milieu naturel de Pointe-au-Père. Cette prise de position ferait passer à l'histoire positivement cette administration et pourrait même être un précédent au Québec en matière de protection des milieux naturels municipaux. Ceci participerait définitivement de manière positive au rayonnement de Rimouski maintenant et pour le futur. Pourquoi ne pas être un exemple aujourd'hui de l'aménagement du territoire et de planification du milieu de demain ?

Pour terminer il s'agit d'un plan concept préliminaire, prenons l'opportunité pour conceptualiser un milieu naturel accessible et protégé par la mise en place des structures législatives permettant une protection complète et permanente comme la mise en place d'un zonage durable et naturel dans le temps.

Commentaire 48

Je pense que le lieu de développement de ces nouveaux logements n'est pas bien choisi (trop éloigné des services, favorise l'utilisation de l'automobile).

Mais plus que tout, il menace une biodiversité à protéger: je souhaite que Rimouski prenne soin du territoire naturel où nous avons le privilège d'habiter.

Il existe aujourd'hui des exigences politico-sociales et biophysiques à travers lesquelles il est difficile de tracer une direction, j'en conviens. C'est un défi, le vôtre, le nôtre. Choisissons ensemble de ne pas ravager la terre et sa biodiversité.

Les tourbières sont précieuses, elles représentent seulement 3% de la surface terrestre mondiale mais stockent près de 550 milliards de tonnes de carbone (soit deux fois plus que toutes les forêts du monde)!

Le hibou des marais est précieux aussi. C'est une espèce en danger de disparition. Tiré du site du Ministère de l'agriculture, environnement et ressources naturelles: "Afin de freiner le déclin du hibou des marais dans le sud du Québec et de maintenir une population autosuffisante dans le nord de la province, il est nécessaire de poursuivre les efforts de protection, de recherche et de sensibilisation pour en assurer le rétablissement."

Merci de vous joindre à nous toutes et tous, amoureux du territoire, en reculant avec ce projet de développement pour en dessiner un qui soit à la hauteur du défi que nous avons à relever.

Commentaire 49

Après avoir pris connaissance du plan concept préliminaire de la Ville de Rimouski et après avoir visionné sa présentation publique du 30 novembre, nous souhaitons émettre les commentaires suivants :

Nous souhaitons réitérer l'importance d'endroit où l'accès à la nature demeure complètement gratuit pour des raisons de santé physique et mentale. Il ne faut pas négliger que la perte des espaces verts qui sera occasionnée par le projet à Pointe-au-père aura un impact disproportionné sur les personnes pauvres qui fréquentent ces lieux.

Dans un deuxième temps, nous sommes préoccupé.es par la distance qui sépare ce projet de développement de nombreux services. Il semble en effet que l'offre de commerces déjà existante et ce qui pourra se développer dans le milieu de vie mixte sera nettement insuffisant pour répondre aux ménages qui n'ont pas de voiture. Une petite épicerie de quartier ou un café peut être très agréable pour certain.es, mais pour des gens qui travaillent au salaire minimum ou qui comptent sur l'aide financière de dernier recours, il est très souvent impératif d'habiter près d'une pharmacie, d'une épicerie de grande surface à plus faibles prix (Maxi ou Super C), sans oublier les nombreuses ressources communautaires sur lesquelles la population compte de plus en plus. Il s'agit là d'un minimum que ce projet de développement dans sa forme actuelle ne semble malheureusement pas rencontrer.

Il est également important de souligner que le projet ne semble pas prévoir le développement obligatoire de logements locatifs sociaux et communautaires qui sont les seules formes de logement qui sont en mesure de fixer le prix des loyers en fonction de la capacité réelle des gens à payer, sans compromettre le respect de leurs autres besoins fondamentaux. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de l'argumentation démontrant que le marché privé au Québec est incapable de fournir des logements neufs avec des loyers décents, puisqu'il semble qu'aucun acteur du milieu de l'habitation ne pense vraiment que les promoteurs et propriétaire privé ait cette capacité à l'heure actuelle, ni même cette responsabilité de manière générale.

En effet, personne n'espère sérieusement que les nouveaux logements locatifs qui seront développés par le secteur privé à Pointe-au-Père seront offerts à des prix accessibles aux ménages à faible revenu, qui sont actuellement les plus touchés par la crise, et ce même dans l'éventualité où le prix des loyers de certaines unités serait rattaché au loyer médian de la région pour quelques années en vertu d'un financement public provincial (Programme d'habitation abordable du Québec). Nous croyons comprendre que la logique sous-jacente à l'élaboration d'un tel projet par les pouvoirs publics est qu'il permettra d'augmenter l'offre de logements à Rimouski et que ce faisant le prix des propriétés et des loyers diminuera. Nous n'avons pas l'expertise pour évaluer le bien fondé de cette logique en ce qui concerne le coût des propriétés, mais nous pouvons d'emblé vous dire qu'une telle augmentation de l'offre n'a pratiquement aucune chance de se répercuter sur une baisse du coût des loyers à Rimouski compte tenu des lois et règlements en place en matière de fixation des loyers au Québec. Plus généralement, nous croyons que compter sur une stimulation de l'offre sur le marché privé pour réguler les prix de façon significative pour les ménages les plus pauvres relève d'une analyse simpliste et erronée de la crise du logement actuelle et du marché de l'habitation locative en général.

Nous aimerions d'ailleurs rappeler que la ville de Rimouski a déjà opté pour ce genre de solution à la fin des années 2000 alors que nous faisons face à des taux d'inoccupation semblables à ceux d'aujourd'hui. La ville a alors encouragé et favorisé de diverses façons la mise en chantier de plusieurs projets de développement immobilier afin de sortir de cette crise. Or, comme le montre les chiffres mis en évidence dans le Plan de lutte à la pénurie de logement du 19 janvier 2023, cette approche ne nous aura permis de rester au-dessus du seuil d'équilibre de 3% que pour une période de 6 ans (voir p. 2 et 3 du Plan). Bref, nous voulons vous rappeler que les mises en chantier sont

loin d'être une panacée pour faire face à la crise actuelle. Si elles pourraient éventuellement faire en sorte de diminuer les prix des maisons, il ne faut pas se bercer d'illusions: les ménages locataires les plus pauvres n'en bénéficieront peu ou pas.

Pour terminer, nous souhaitons réagir au commentaire de la conseillère de Pointe-au-Père qui soulignait lors de la présentation du 30 novembre que la crise actuelle "n'est pas une crise du logement locatif", mais bien "une crise de l'habitation". S'il est vrai que le secteur immobilier est largement touché, nous tenons à vous rappeler que les ménages rimouskois qui comptent sur le logement locatif sont généralement beaucoup moins nantis et beaucoup plus à risque de subir les contrecoups de la crise actuelle que les ménages propriétaires. Les statistiques provenant du dernier recensement de Statistiques Canada nous apprennent par exemple que le revenu médian des ménages locataires à Rimouski est de 40 000\$ alors qu'il est de 86 000\$ pour les ménages propriétaires et que 21,9% des ménages locataires rimouskois consacrent plus du tiers de leur revenu aux dépenses de logement contre 6,3% pour les ménages propriétaires. Sans nier que la crise actuelle s'étend au-delà du secteur locatif, nous sommes d'avis que des questions comme la hausse des coûts de construction, la diminution des mises en chantier et les hausse des taux hypothécaires accaparent déjà énormément d'attention dans l'espace public, que ce soit dans les discours et décisions de nos élu.es ou dans l'espace médiatique à travers les sections des nouvelles économiques et politiques.

L'objectif de ce dernier commentaire n'est pas de dire que les ménages propriétaires ne peuvent pas se trouver dans des situations précaires en lien avec leurs logements ou qu'il n'est pas pertinent de considérer ce genre de questions. L'objectif est d'expliquer pourquoi certains acteurs du milieu communautaire et social mettent d'abord l'emphase sur les problèmes vécus par les ménages locataires: parce que les ménages locataires sont trop souvent ignorés lorsque vient le temps de prendre des décisions politiques courageuses qui iraient au-delà des traditionnels incitatifs au développement du marché privé, un marché qui n'a rien fait pour prévenir la crise actuelle et qui ne fera rien pour prévenir la prochaine.

En conclusion, nous sommes préoccupés, car ce projet de développement tel qu'il est présenté pour l'instant ne prend pas en considération de la grande majorité des personnes locataires à faible revenu. Par le fait même, il ne s'agit pas d'une solution durable à long terme puisqu'elle ne tient pas compte de l'incapacité du marché privé de l'habitation à offrir des logements de qualité à toute une frange de la population. Dans ce contexte, invoquer l'urgence d'agir en lien avec la crise du logement pour justifier ce projet témoigne d'une vision partielle des causes de cette crise et débouche nécessairement sur des solutions incomplètes qui n'atteindront sans doute pas la cible d'aider les personnes les plus durement touchées par celle-ci. Nous croyons que la ville de Rimouski peut faire mieux en élaborant ou en favorisant des projets davantage axés sur le logement social et communautaire, dans des lieux mieux adaptés aux personnes à faible revenu et dans un plus grand respect de nos milieux naturels.

Merci de l'attention que vous porterez à nos commentaires. Nous demeurons évidemment disponibles pour répondre à vos questions ou pour approfondir quelques réflexions que nous avons rapidement abordées ici.

Commentaire 50

Suivi des recommandations du mémoire dans le cadre de la publication du plan concept préliminaire¹

Rappel des points saillants et des recommandations du mémoire

Le 16 octobre dernier, une équipe de trois chercheurs universitaires a déposé à la municipalité de Rimouski un mémoire concernant le projet de développement prévu à Pointe-au-Père.

Les points saillants du mémoire étaient les suivants :

- La localisation du développement à Pointe-au-Père promet de maintenir la dépendance à la voiture ainsi qu'une multiplication des infrastructures urbaines dans un contexte écologique et économique défavorable ;
- Le projet risque d'altérer de façon irréversible des milieux naturels et humides d'importance dans le cadre des enjeux prioritaires que résumement la lutte aux changements climatiques et la protection de la biodiversité ;
- Il est essentiel d'effectuer un portrait exhaustif des besoins de logements à Rimouski de manière à ce que l'offre soit en phase avec la demande pour une solution durable à la crise du logement ;
- Il est primordial de construire en premier des logements dans les espaces vacants au centre de la ville dans un objectif de densification douce et de lutte aux changements climatiques.

Le mémoire présentait les recommandations suivantes :

- Récupérer et valoriser, en priorité, les espaces vacants au centre-ville;
- Repenser, dans le contexte de la crise du logement, l'urbanisation de la ville de Rimouski et changer de mode d'organisation en favorisant une résilience et une transition écologique;
- Réaliser des inventaires des espèces présentes dans le secteur, dont un inventaire des oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants;
- Réaliser, en collaboration avec la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent, une évaluation d'impact sur la santé;

Il est à noter qu'en raison des délais très courts de la consultation écrite, il n'a pas été possible pour l'équipe de chercheurs ayant rédigé la version originale du mémoire de travailler sur un nouveau texte collaboratif. Le suivi des recommandations n'engage donc que moi-même. Cependant, et comme vous le constaterez, les recommandations du mémoire demeurent pertinentes.

- Réaliser des études supplémentaires approfondies sur la biodiversité présente dans le milieu et sur les risques posés à la santé et aux milieux humides situés sur et à proximité du projet de développement;
- Quantifier de façon précise les différents besoins en logement sur le territoire;
- Réaliser et rendre public un inventaire des immeubles sous-utilisés ou abandonnés au centre-ville et analyser les interventions possibles pour éviter qu'ils demeurent à l'abandon;
- Et, de façon plus générale, investir dans les alternatives permettant d'éviter de construire sur la forêt de Pointe-au-Père et répondant mieux à la crise du logement.

Commentaires sur le plan concept préliminaire

Bien qu'il soit important de souligner les efforts de la Ville de Rimouski pour répondre aux commentaires des citoyens, le plan concept préliminaire et d'autres actions entreprises en parallèle par Rimouski, dont la publication d'un plan quinquennal de redéveloppement et de développement, ne répondent que partiellement aux préoccupations soulevées dans le mémoire. Voici les constats principaux :

Protection des milieux naturels et des milieux humides

- Le plan concept préliminaire place l'emphase sur les milieux humides et les boisés conservés. Il demeure que presque 30% des milieux humides et 40% des milieux boisés présents sur le site seront détruits pour permettre la réalisation du projet, alors qu'il s'agit de composantes essentielles pour la mitigation et l'adaptation aux changements climatiques.
- La Ville n'ayant toujours pas fait conduire d'inventaire des espèces présentes sur le site, il est impossible de connaître les impacts exacts sur le milieu naturel, et les moyens de minimiser les atteintes à des espèces potentiellement vulnérables et protégées par des lois provinciales et fédérales.
- Lors de la présentation du plan concept préliminaire, il a été indiqué que le PPU ne viserait que les zones qui seront développées. Il serait cependant pertinent, pour assurer la pérennité des milieux protégés, de modifier le zonage en conséquence lors de l'adoption du PPU.
- La Ville doit aussi réfléchir à des actions pour s'assurer de ne pas dégrader les milieux humides restants dans le cadre des travaux. Par exemple, le drainage effectué lors de la construction risque de causer leur assèchement.
- Des actions concrètes pour restaurer les milieux humides existants devraient aussi être intégrées lors de l'élaboration du projet. De plus, la Ville devrait mettre en place des mesures de suivi pour s'assurer de la bonne santé des milieux naturels conservés.
- Au regard du plan quinquennal de redéveloppement et de développement de la Ville de Rimouski, plusieurs autres milieux naturels parallèles à la rue des Vétérans pourraient faire l'objet d'ensembles résidentiels dans les prochaines années. Il est essentiel d'évaluer de façon globale les impacts potentiels sur les milieux naturels de ce secteur, et non de façon fragmentée. En effet, selon la cartographie des milieux humides réalisée par Canards Illimités et réalisée en collaboration avec le MELCCFP, ces zones sont intégrées à un grand secteur constitué de tourbières, des écosystèmes essentiels en matière de séquestration du carbone.

Impacts sur la santé

- Avec la publication du plan concept préliminaire, il est désormais possible pour la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent de réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS).
- Lors de la présentation publique du plan concept, la Dre Dominique Bourassa a réitéré la demande de réaliser une EIS, soulignant que la Direction de la santé publique avait déjà été en contact avec l'équipe d'urbanistes de la Ville de Rimouski.
- Dans l'objectif de documenter les impacts du projet, il demeure essentiel de réaliser une EIS pour le projet de Pointe-au-Père.

Mobilité durable

- Bien que plan préliminaire annonce s'inscrire dans une approche de mobilité durable, la présence d'un réseau de transport collectif demeure incertaine, puisqu'elle n'a pas encore été analysée par la Ville. Sans présentation de mesures concrètes et réalisables de mobilité durable ainsi que l'emploi d'incitatifs pour que les citoyens les adoptent, le projet risque plutôt de renforcer la dépendance à l'automobile et d'augmenter de façon significative la circulation routière sur le boulevard St-Anne.
- Comme le souligne le mémoire, il est nécessaire d'établir des réseaux efficaces de transport en commun avant de nouveaux projets d'urbanisation, et non l'inverse.
- Selon les plans présentés, l'axe de mobilité douce ne semble rattaché à aucune autre piste cyclable du réseau rimouskois, renforçant ainsi l'absence de connectivité entre ses différents tronçons.

Réponse à la crise du logement

- Par la publication de son plan quinquennal de redéveloppement et de développement, la Ville a partiellement réalisé un inventaire des immeubles sous-utilisés ou abandonnés au centre-ville. Cependant, il s'agit d'un exercice incomplet, puisqu'il ne peut prendre en compte que le zonage en vigueur actuellement. Cet exercice devrait être complété en priorité lors de la révision à venir du plan d'urbanisme, et inclure une réflexion sur les espaces commerciaux et les stationnements présentement sous-utilisés, mais exclus du zonage résidentiel.
- Selon la Ville de Rimouski, il est plus approprié de crise de l'habitation que de crise du logement, justifiant ainsi la construction non seulement de logements sociaux et abordables, mais aussi d'autres types de logements.
- Bien qu'il soit vrai que l'accès à la propriété est une problématique importante, la réponse aux crises du logement et de l'habitation doit d'abord passer par l'identification précise de la demande qu'il faut satisfaire, comme souligné dans le mémoire. Cependant, la Ville de Rimouski ne possède pas de données précises sur les besoins en logement et il est important de réitérer la pertinence de réaliser cet exercice.
- La crise du logement affecte d'ailleurs majoritairement les personnes les plus vulnérables et devrait en conséquence être traitée en priorité.
- Lors de la présentation du plan concept préliminaire, il a été indiqué par la Ville qu'il ne lui sera pas possible d'exercer une influence sur la nature des logements, c.-à-d. s'il s'agira de copropriétés ou d'immeubles locatifs. Ce constat soulève des questionnements quant à l'accessibilité de ce nouveau quartier pour tous les types de population. Il convient de souligner que, traditionnellement, les projets immobiliers situés à proximité de milieux naturels ou intégrant des composantes naturelles ont tendance à ne pas être accessibles aux populations défavorisées, en raison d'un phénomène appelé la gentrification verte. Il est essentiel que la Ville de Rimouski réfléchisse à la mise en place d'outils municipaux pour limiter ce phénomène à Pointe-au-Père.

Objet : consultation, plan concept préliminaire, développement résidentiel, quartier Pointe-au-Père

Madame, monsieur,

Je suis résident de (anciennement) Pointe-au-Père depuis mars 1990. Je suis biologiste de formation avec une spécialisation de deuxième cycle en environnement. Je suis retraité, après une carrière de 30 ans comme biologiste au gouvernement fédéral. Le projet de la ville de Rimouski intitulé « Nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père » m'a interpellé et j'ai assisté à la réunion d'information qui s'est tenue au Pavillon multifonctionnel au printemps 2023. J'ai également consulté l'ensemble de l'information disponible sur le projet et suivi la couverture médiatique des différentes étapes et des contestations.

Je fréquente régulièrement toute la zone située entre l'avenue Père-Nouvel à l'est, la limite de la tourbière au sud et l'avenue des Pluviers à l'ouest. J'y fais régulièrement des randonnées en toutes saisons à la recherche d'oiseaux et de mammifères à photographier. Je constate que c'est un environnement très fréquenté par la population locale. Avec l'exception des sentiers de ski de fond qui sont entretenus et balisés, l'usage ne semble pas y être très structuré et les randonneurs y croisent des vélos, des raquetteurs et des engins motorisés à certains endroits. Il ne semble pas y avoir de conflit d'usages. C'est un secteur tranquille, proche de la ville et qui offre une bonne variété de sentiers où on peut marcher sur plusieurs kilomètres.

Le concept préliminaire qui a été présenté au public le 30 novembre dernier a confirmé ce que plusieurs craignaient déjà, soit que ce projet ira de l'avant et qu'il n'a jamais été envisagé de le remettre en question, contrairement à ce que plusieurs opposants aient pu croire suite à la première consultation. Je remarque également que plusieurs des questions soulevées par les mémoires et lettres déposées n'ont pas été adressées. Il serait fortement apprécié que la ville réponde aux arguments souvent très bien étoffés qui lui ont été adressés. Une démarche de consultation est louable, mais si on ne prend pas la peine d'y répondre, cela y enlève du sérieux. Néanmoins, cette nouvelle itération du projet semble régler un certain nombre de questions qui ont été soulevées. On peut souligner les points suivants :

- Taille réduite des zones développées
- Densification et réduction d'unités résidentielles
- Conservation de zones humides et boisées
- Connectivité entre les zones boisées
- Connectivité non motorisée entre les quartiers

Mais parmi les questions importantes qui n'ont pas été revisitées, les suivantes m'interpellent plus particulièrement :

1) Transport en commun et automobile

Une analyse sommaire du nombre de véhicules par ménage dans les quartiers environnants montre qu'il y a environ 1.5 véhicule par habitation dans ces secteurs. C'est donc potentiellement près de 1000 véhicules de plus qui seront sur la route soir et matin lorsque toutes les nouvelles unités seront occupées. Ceci a des implications majeures sur les émissions de GES et sur la sécurité routière. Je n'ai rien vu jusqu'à maintenant qui s'attaquait à ces questions spécifiquement. On semble miser sur le transport en commun ou collectif pour mitiger ces problèmes. Le transport en commun dans nos quartiers existe, mais il n'est ni pratique ni attrayant. Il sera essentiel qu'il se développe en amont de l'occupation des nouvelles habitations pour qu'il soit une option assez attrayante pour inciter les gens à ne pas acquérir un deuxième véhicule et à l'utiliser pour se rendre à Rimouski. La ville insiste pour favoriser un développement loin du centre-ville, mais en

toute logique, elle devra faire tout en son devoir pour mitiger les impacts environnementaux de cette décision. Offrir un système de transport en commun fiable et attirant est la première chose à faire.

2) Connectivité des pistes cyclables et des sentiers, permanence et saisons

L'ajout d'un axe de mobilité douce est louable. On imagine un sentier large qui pourra être utilisé autant par les piétons, les vélos et les vélos électriques et ce, toute l'année. Ceci signifie un entretien continu incluant le déneigement. Des barrières permanentes empêchant l'accès aux véhicules motorisés seront essentielles. Un chemin toujours ouvert permettra de relier efficacement les deux quartiers et créera des habitudes pour remplacer l'automobile. Il faudrait aussi profiter de cette nouvelle connexion pour relier ces quartiers à Rimouski via le parc industriel et ainsi offrir une autre option plus sécuritaire que le long de la route 132 aux cyclistes et aux randonneurs. Les sentiers existent déjà derrière les terrains de l'aéroport. Il ne suffirait que de mieux les baliser et de les entretenir.

3) Infrastructures et coûts

Dans tous les documents qui ont été présentés au public, il n'est jamais fait mention de comment les infrastructures d'eau potable, d'égouts pluviaux et sanitaires seront intégrées aux systèmes existants et à quels coûts. La population a l'impression que nos installations de traitement des eaux usées sont déjà utilisées au maximum de leur capacité et que c'est ce qui expliquerait les rejets occasionnels et les problèmes persistants d'odeurs le long de la rue du Fleuve. L'approvisionnement en eau potable via des sources sous-terraines fait aussi les manchettes à l'occasion. Est-ce qu'un développement majeur comme celui-ci ajoutera une demande qui pourra être gérée sans investissements majeurs qui devront être assumés par l'ensemble des contribuables? Ces questions ont été omises ou évitées jusqu'à maintenant et les citoyens voudront éventuellement être rassurés.

4) Offre commerciale de proximité

Le concept préliminaire prévoit un « espace public mixte » situé dans la zone nord-ouest du développement. C'est louable, mais l'expérience des dernières années a démontré comment il est difficile de tenir un commerce dans ce secteur. À Pointe-au-Père, il y a des espaces commerciaux inoccupés depuis longtemps. Deux restaurants se sont succédé près de la pharmacie mais sans relèvement. La Caisse Populaire a fermé. La fruiterie, un dépanneur et d'autres petits commerces ont fermé leurs portes et d'autres se succèdent sans réussir à faire de bonnes affaires. Le seul bar du secteur a aussi fermé. La réalité qu'il faut confronter c'est que le pouvoir attractif de Rimouski est très fort. Déjà que tenir commerce en ville comporte son lot de défis, de le faire à l'année dans un quartier périphérique relève peut-être de l'impossible. Demandez aux gens de Ste-Luce ou de St-Donat! Un espace public est un élément important dans le paysage urbain et cela contribuera à créer un sentiment d'appartenance qui n'existe peut-être pas présentement. La ville pourra augmenter les chances de succès d'un tel lieu en examinant soigneusement ce qui fonctionne bien ailleurs et d'examiner pourquoi tant de commerces n'ont pas réussi dans le quartier Pointe-au-Père. On peut souhaiter que l'ajout de ces unités d'habitation nous rapproche de cette masse critique de citoyens qui permet l'existence de commerces de proximité comme des marchés d'alimentation, garages, succursale de la SAQ, restaurants, bars et cafés. Il faut que ce quartier ait sa propre vie et que ses occupants y soient attachés. Le besoin de toujours se déplacer vers le centre de la ville doit disparaître et la ville doit y contribuer par l'aménagement et en facilitant le commerce de proximité. Un échec vouera Pointe-au-Père à perpétuer son rôle de « quartier dortoir ».

5) Pérennité et développements futurs

Ceci est probablement le point le plus important de mon intervention. Pour le citoyen ordinaire que je suis, il n'est pas clair si le concept présenté représente l'ensemble des objectifs de développement de ce secteur ou s'il s'agit d'une première étape qui donnera lieu à une phase deux (ou trois, ou quatre...) dans quelques années. La ville étant propriétaire de terrains qui vont au-delà de ce qui est proposé ici, le citoyen est en droit de se demander si tout ce débat sur l'ensemble résidentiel hors du centre-ville ne sera pas à recommencer dans quelques années. À ce moment-ci, la ville devrait s'engager à ce qu'il n'y ait plus de développement vers l'est qui pourrait empiéter sur les milieux naturels. Du même coup, elle devrait s'engager à préserver et à valoriser l'ensemble de la forêt qui lui appartient pour en faire un « deuxième Parc Beauséjour », avec des sentiers balisés, des zones aménagées et d'autres laissées à l'état naturel. Le modèle du Parc Beauséjour et des sentiers en amont pourrait être reproduit ici. Un engagement formel sur la pérennité et sur la vocation récréo-naturelle du lieu serait un geste important et un signal clair que la ville prend réellement les enjeux de conservation au sérieux.

Bien à vous,

Commentaire 52

Bonjour, nous voulions signifier notre préoccupation à la disparition des milieux naturels prévus par le développement de Pointe-au-Père. Les milieux naturels d'intérêt, la présence d'espèces en péril et la disparition progressive des milieux naturels littoraux préoccupe notre organisme qui voit dans ce projet une nouvelle entrave à la capacité de certaines espèces dont le hibou des marais, de retrouver dans ce secteur une capacité à renouveler ses saisons de reproduction comme ce fut le cas il y a quelques années.

Nous regrettons également que le représentant d'SOS-POP au Québec, dont le mandat est financé par le MELCCFP via le Regroupement Québec-Oiseaux, et qui est habitant de Rimouski par ailleurs, n'est pas été écouté lorsqu'il a recommandé de faire une analyse plus détaillée du milieu pour évaluer la réelle perte de biodiversité que ce projet va inéluctablement provoquer.

Rimouski bénéficie d'une communauté naturaliste et scientifique que peu de région du Québec peut s'enorgueillir. Nous sollicitons la municipalité pour que nous soyons réellement pris en considération dans les choix qui sont fait lorsque des enjeux liés à l'environnement sont considérés.

Enfin, nous nous préoccuons du devenir des milieux qui ne seront pas détruits dans le plan concepts, bien que inévitablement grandement affectés. Vont-ils être réellement protégés ? Des organismes existent à Rimouski pour vous accompagner dans ces démarches, comme le CREBSL ou Horizon-Nature Bas_Saint-Laurent.

Commentaire 53

À qui de droit,

Nous soutenons l'idée initiale d'utiliser les réserves foncières à Pointe-au-Père pour remédier à la crise du logement. Nous sommes d'avis que vous aviez la bonne cible; l'ajout de plus de 800 unités d'habitation était un objectif aligné avec les besoins actuels à Rimouski. Pour atteindre un taux d'inoccupation réellement équilibré à 4%, nous maintenons que près de 5000 logements doivent être construits dans la capitale bas-laurentienne.

Certes, en révisant considérablement les cibles du projet de manière à le rendre plus digeste aux yeux des opposants, vous avez proposé un plan concept axé davantage sur la gestion du territoire que sur la gestion d'une crise de l'habitation.

Nous ne souhaitons pas soulever de nouveau débat sur les impératifs environnementaux; les portions du terrain qui seront préservées ont été définies et nous considérons qu'il importe dorénavant de s'attarder à la densification des parcelles qui seront exploitées ainsi qu'à la matérialisation du projet.

En ce sens, nous nous questionnons sur les facteurs pris en compte par la Ville dans sa détermination de la densité résidentielle du nouveau milieu de vie. Nos considérations à l'égard du plan s'orientent essentiellement sur l'optimisation d'un projet qui pourrait jouer un rôle crucial dans la lutte contre la pénurie de logements et incidemment dans le développement économique de la Ville de Rimouski.

Le plan concept nous apprend qu'en moyenne, le projet de développement à Pointe-au-Père accueillera 30 unités par hectare, un ratio respectable selon les plans d'urbanisme de villes de taille similaire à Rimouski, telles que Victoriaville, Shawinigan et Mascouche. Certes, pourquoi limiter le potentiel du projet en plafonnant à trois ou quatre étages les immeubles qui seront construits?

Nous sommes au fait des normes de sécurité qui prescrivent l'installation de gicleurs et d'ascenseurs pour les immeubles de quatre étages et plus. Cela étant dit, ces impératifs ont un impact important sur le coût de construction et il est primordial d'obtenir l'adhésion et la collaboration des promoteurs susceptibles d'investir. Pour ce faire, les conditions du projet se doivent, dans une optique de rentabilité, d'être attractives pour les entrepreneurs.

Par ailleurs, si le plan concept permet de définir les frontières du secteur résidentiel et l'aire des milieux naturels protégés, il ne parvient pas à communiquer la stratégie que vous adopterez pour développer le terrain. À cet égard, nous restons sur notre faim, alors que plusieurs de ses questions demeurent sans réponse :

- Quelles seront les proportions respectives des propriétés et des immeubles locatifs dans le secteur?
- Parmi les immeubles locatifs, quelle part sera réservée aux logements sociaux et aux logements abordables?
- Ensuite, comment prévoyez-vous procéder à la vente des lots?
- Est-ce que l'ensemble du terrain sera placé entre les mains d'un seul promoteur, ou sera-t-il morcelé et vendu à la pièce, à l'instar de certains autres projets résidentiels à Rimouski?
- Est qu'un tirage au sort fait partie des options possibles?
- Est-ce que des promoteurs ont déjà été approchés pour développer le terrain? Leur intérêt a-t-il seulement été sondé préalablement à l'élaboration du plan concept?

- Finalement, comment la Ville pense-t-elle développer le secteur si la majorité d'entre eux n'ont pas souhaité participer aux consultations?

Par la déposition de cet argumentaire, nous tenons à définir les attentes qui sous-tendent ces questionnements :

- Nous espérons qu'un maximum de trois promoteurs participe au développement du milieu de vie, afin que le projet évolue de manière synchrone, que des économies d'échelle soient engendrées et dans le but de favoriser une homogénéité de la densité, du type d'habitation ainsi que du prix par loyer.
- Conséquemment, nous avons espoir que la Ville ne procédera pas à un tirage au sort pour la vente des lots, ce qui retarderait considérablement le développement du nouveau secteur résidentiel.
- Nous souhaitons aussi que la Ville procède rapidement à la délimitation des secteurs de développement et que soient clairement définies les différentes proportions liées aux types d'habitation (logements sociaux et abordables, condos, maisons unifamiliales, etc.)
- La majorité des habitations doivent être locatives, tels que des condos et des appartements.
- Rimouski a défini l'utilisation de son terrain, elle doit maintenant rapidement ouvrir le dialogue avec des promoteurs potentiels pour développer un projet immobilier qui, d'une part, répond aux besoins en logement et, d'autre part, qui propose un seuil de rentabilité adéquat pour ceux qui veulent investir. Cela inclut l'ensemble des normes environnementales, énergétiques et visuelles que la Ville peut imposer.
- Les étapes du projet, telles que les discussions avec les promoteurs ainsi que l'élaboration d'un plan plus détaillé, doivent être exécutées de manière simultanée afin d'optimiser l'allocation des ressources de la Ville et assurer l'accomplissement rapide du projet.
-

Nous tenons à préciser que nous comprenons, à la lecture de l'échéancier, qu'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) sera déposé en 2024, un procédé qui évite la tenue d'un référendum et que nous saluons. Nous avons espoir que ce document permettra de répondre à toutes ces questions de manière éclairée, exhaustive et satisfaisante. Nous espérons voir la construction rapide de milieux de vie plus denses que ce qui est suggéré dans le plan concept.

Dans un autre ordre d'idée, sachez que vous aurez notre appui inconditionnel dans l'exécution de toutes mesures parallèles pouvant ajouter des portes à l'inventaire résidentiel de Rimouski. La crise du logement nécessite des actions variées, créatives et immédiates, c'est pourquoi nous resterons ouverts à toute forme de collaboration avec la Ville de Rimouski pour lutter contre elle.

Résumé de la Proposition réactualisée Rimouski, Ville verte et inspirante (2.0)

53 citoyennes et citoyens proposent des solutions pour la protection d'un boisé et de terres humides en tenant compte de la triple crise de l'habitation, de mobilité et climatique.

Mise en contexte

À l'hiver 2023, la Ville de Rimouski annonçait son projet de développer un nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père de 800 portes, dans un milieu naturel composé de boisé et de terres humides. Des phases de consultation publique ont eu lieu au printemps 2023. Dans ce contexte, nous avons déposé en septembre 2023, au conseil de Ville, comme groupe de 31 citoyens, une première proposition constructive afin que Rimouski devienne une **Ville verte et inspirante**, qui protège son boisé et ses terres humides dans le contexte de la nécessaire adaptation aux changements climatiques, en accord avec [l'Appel des mairesses et des maires en action](#) signé en juin 2023 par le maire de Rimouski. Nous appelons aussi à une Évaluation des impacts sur la santé (ÉIS) du projet avec la mise à contribution de la Santé publique, dans une optique de santé planétaire, qui envisage la santé humaine dans ses articulations avec la santé de l'environnement. Soulignons l'appui et le soutien que nous avons obtenus de la part de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement ([AQME](#)) dans ce dossier depuis l'été 2023.

Un Plan Concept a été présenté par la ville le 30 novembre 2023, suivi d'une période limitée de 15 jours pour formuler des commentaires écrits à son sujet. Le présent document est un résumé de notre Proposition Rimouski Ville Inspirante version 2.0, cosignée par 41 citoyens, appuyé par l'AQME, et déposé sur le site de consultation de la Ville le 15 décembre dernier.

Suite à la présentation de ce Plan Concept, des citoyens et citoyennes prennent la parole afin de tenter de se faire entendre par les élu.e.s de la Ville de Rimouski sur les points suivants :

- ***La crise climatique, plus intense et rapide que prévue, nous oblige à changer nos façons de faire dès maintenant.*** Une des solutions les plus efficaces, selon le GIEC, est de préserver la nature et de tabler sur les [services rendus par les écosystèmes naturels](#).
- ***Les actions en regard des changements climatiques doivent être envisagées en lien avec la santé publique.*** À la veille de la COP 28, les autorités de santé publique du Québec ont cosigné la déclaration commune intitulée [L'action climatique pour un Québec plus en santé](#), dans laquelle les changements climatiques sont nommément liés à l'activité humaine, principalement à l'émission toujours plus grande de gaz à effet de serre. Soulignons qu'en entrevue, la Dre Mylène Drouin (DRSP-Mtl) a insisté sur l'importance d'éviter l'étalement urbain, de densifier nos quartiers et de délaissier l'auto-solo pour transformer notre trame urbaine, avec le transport collectif comme socle de l'aménagement d'un territoire durable.
- ***Il est à espérer que la Ville de Rimouski adopte une approche qui puisse faire face à la crise du logement en sortant des logiques de l'étalement urbain et de la dépendance à l'automobile.*** Le développement du boisé de Pointe-au-Père, tel qu'actuellement proposé par la Ville de Rimouski, favoriserait la [dépendance à l'automobile](#) et la production d'émissions de gaz à effet de serre (GES), avec des [effets néfastes](#) sur l'environnement et la santé ainsi que sur les [finances publiques](#).

- ***Il faut oser penser le développement autrement. Le projet de développement de Pointe-au-Père va à l'encontre de 7 des 9 points de l'engagement du maire de Rimouski, par sa signature de l'Appel des mairesses et maires en action, à faire face à la triple crise (habitation, mobilité, climatique) de façon concertée.*** Le projet actuel va également à l'encontre de déclarations que M. Guy Caron avait faites avant son élection comme maire à l'automne 2021 ainsi que neuf mois plus tard en [juin 2022](#). Ces déclarations donnaient aux électeurs et électrices l'impression que notre maire s'engageait politiquement à accorder de l'importance à la lutte aux changements climatiques, à la densification du centre-ville et à [l'évitement de l'étalement urbain](#), alors qu'il appuyait d'ailleurs les [initiatives citoyennes pour protéger l'environnement](#).
- ***Le Plan Concept proposé par la Ville mentionne un taux de 60% de conservation : cela se traduit également par un taux de 40% de perte de milieux naturels.*** Cela va à l'encontre des résultats des [consultations citoyennes](#) menées au printemps 2023, [en ligne](#) et lors des [ateliers](#), cela va aussi à l'encontre des engagements signés dans [l'Appel des mairesses et maires en action](#), et cela va également à l'encontre de la ligne directrice fondamentale de [sobriété territoriale](#) favorisée par l'Ordre des urbanistes du Québec, dans son mémoire sur la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) adoptée par le gouvernement du Québec. Son président, M. Sylvain Gariépy, a d'ailleurs énoncé clairement qu'avec le contexte écologique actuel, « ***nous ne pouvons plus concevoir les milieux naturels comme des terrains en attente de développement*** ».

Rimouski, Ville verte et inspirante 2.0, une signature toujours d'actualité

D'emblée, nous remettons de l'avant l'importance que Rimouski devienne une Ville verte et inspirante,

- avec un maire et des élu.es municipaux ayant le courage d'amorcer un véritable virage vers une transition socio-écologique;
- en respectant les engagements de [l'appel des Maires et Maïresses en action](#) signé au printemps 2023, qui ose penser le développement autrement, afin de faire face à la triple crise actuelle (habitation, mobilité, climatique), de façon concertée (et non en les opposant);
- en changeant le projet initial de développement d'un nouveau milieu de vie à Pointe-au-Père, afin de plutôt développer un Parc municipal naturel du Boisé et des terres humides de Pointe-au-Père qui constituerait aussi une réserve de biodiversité;
- et en créant une ceinture verte inviolable et à perpétuité des milieux naturels sur le territoire de la Ville de Rimouski qui ne sont pas déjà artificialisés.

Changer de direction serait une preuve de courage et d'écoute des citoyen.ne.s qui ont participé aux consultations publiques mais aussi aux dernières élections municipales, et une preuve de vision et d'engagement envers les générations actuelles et futures.

Soulignons que nous saluons certaines des initiatives et actions que la Ville de Rimouski a mis de l'avant en janvier 2023 pour résoudre la crise du logement dans son [Plan de lutte](#) contre la pénurie de logements qu'elle a dévoilé en janvier dernier, dans la mesure où elles peuvent s'envisager de concert avec les engagements pris par notre maire six mois plus tard lorsqu'il a signé [l'Appel des mairesses et des maires en action](#). Nous saluons également les autres projets qui s'y sont ajoutés depuis (avec la société [Angus](#) et l'entreprise d'économie sociale UTILE, entre autres), et avec les projets de [redéveloppements au centre-ville](#) dévoilés dans le [Plan quinquennal](#) de redéveloppement et de développement (PQRD) rendu public le 6 novembre dernier. La révision de la loi de l'expropriation pourra également faciliter l'achat par la Ville de terrains et de bâtiments non utilisés.

Santé publique, transport collectif et biodiversité : des ingrédients essentiels et en amont pour toute solution

Selon nous, le projet de développement actuellement envisagé contribue à faire encore de l'étalement urbain, alors qu'il traduit une vision qui reste dans le suburbain, tel que défini par l'organisation [Vivre en Ville](#) dans son dossier spécial [Étalement urbain zéro](#). De notre point de vue, ce Plan concept aurait été intéressant et avant-gardiste dans les années 1990... au moment où l'on considérait encore (et malheureusement) les milieux naturels comme des milieux à développer, et au moment où nous ne remettions pas en question notre utilisation de l'auto-solo.

On ne peut plus, en 2024, faire du développement résidentiel qui fasse en sorte d'ajouter 640 à 1000 auto-solos sur la route, sans développement de transport collectif conséquent et en se remettant au bon vouloir de la STR. Un projet éventuel doit faire en sorte que du transport collectif soit planifié en amont pour le desservir adéquatement. Il importe que la Ville de Rimouski investisse à ce niveau afin que le développement projeté ne puisse pas amplifier la dépendance automobile des ménages rimouskois, et ce faisant, qu'il ne contribue pas à leur appauvrissement, par l'acquisition d'une première ou d'une deuxième voiture.

On ne peut plus non plus faire du développement résidentiel sans prendre le temps d'évaluer les impacts concrets sur la conservation des milieux humides, sur la connectivité écologique, et sur la conservation de la biodiversité, avec l'aide de scientifiques spécialisés en ces matières. Soulignons qu'une Politique de l'Arbre est attendue à Rimouski depuis plusieurs années... Il apparaît d'autant plus contre-productif d'abattre des arbres à Pointe-au-Père alors que c'est un des rares quartiers de Rimouski qui atteint l'objectif d'atteindre 30% de canopée, et que l'on devrait plutôt planter de nouveaux arbres dans l'ensemble de la Ville.

C'est pourquoi nous continuons à préconiser et à demander explicitement aux élu.e.s de Rimouski qu'ils et elles prennent la mesure de leurs responsabilités envers les prochaines générations :

- en protégeant véritablement le plus possible le milieu naturel de Pointe-au-Père, dont la Ville de Rimouski a la chance d'être propriétaire,
- en travaillant dans la cohérence avec la Déclaration commune de la Santé publique du Québec, qui identifie explicitement dans la perspective de l'action climatique l'importance d'agir sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture et à l'auto-solo en regard de l'aménagement du territoire,
- et en respectant les engagements de [l'Appel des mairesses et des maires en action](#), signé par notre maire en juin dernier, pour que les décisions d'aujourd'hui bénéficient aux générations actuelles et futures.

Dans le cas où la Ville souhaiterait néanmoins aller de l'avant avec l'analyse de ce Plan concept, nous demandons à ce qu'elle prenne à tout le moins véritablement et sérieusement le temps d'étudier ses impacts, non pas avec une période de consultation écrite de deux semaines, mais en prenant le temps de faire les études nécessaires suivantes :

- 1) En évaluant et en rendant publics les coûts financiers supplémentaires engendrés par ce développement en mode suburbain, qui ajouteraient 640 nouvelles habitations. La population de Rimouski devrait avoir accès à cette évaluation de coûts supplémentaires servant à financer de nouvelles infrastructures municipales à Pointe-au-Père, et à financer l'ajout de services de pompiers, alors que l'on pourrait axer sur la densification du centre-ville, où ces infrastructures existent déjà.
- 2) En impliquant dès la conception et la planification la Société de transport de Rimouski (STR), afin de développer du transport collectif vers Pointe-au-Père, déjà rendu nécessaire dans le contexte de la lutte

aux changements climatiques, avec les objectifs de diminuer les GES du secteur transport et les déplacements en auto-solo.

- 3) En impliquant aussi la Santé publique du Bas-St-Laurent afin qu'elle effectue une [Évaluation d'impact sur la santé \(EIS\)](#) de ce Plan concept. Cette évaluation serait financée par la Santé Publique, et inclurait des consultations citoyennes participatives. De cette façon, la Santé publique serait mise à contribution de manière à pouvoir bonifier le projet - c'est un des objectifs des ÉIS - par le fait d'examiner en amont des problèmes susceptibles d'émerger pendant et après une concrétisation du projet développé.
- 4) En évaluant les impacts de ce Plan Concept, pendant les travaux et par la suite, sur la biodiversité, sur la connectivité écologique et sur les milieux naturels avoisinants, à l'aide d'études indépendantes de la Ville, et par les spécialistes concernés (biologistes, spécialistes en environnement et en biodiversité).
- 5) Nous demandons aussi à ce qu'une **Politique de l'Arbre** soit enfin adoptée, et qu'en cohérence avec cette Politique et avec ses bienfaits reconnus pour la santé, que l'on conserve véritablement le plus de milieux boisés possible à Pointe-au-Père, ainsi qu'au Bic et sur tout le territoire de la Ville de Rimouski, et que l'on travaille à reverdir la Ville, en plantant des arbres, et en déminéralisant.

Conclusion

Il est essentiel et désormais vital de répondre immédiatement aux crises actuelles (habitation, mobilité, climatique) en les travaillant de concert, et en cessant de les opposer et de présenter à la population des obligations de choisir entre leurs importances. Elles sont liées, complexes, et les Québécois.es sont capables et de plus en plus prêt.e.s à les envisager ainsi, alors qu'ils et elles sont de plus en plus préoccupé.e.s et touché.e.s par les effets des changements climatiques.

L'Appel des mairesses et maires en action constitue un événement inspirant à cet égard. Et ne nous trompons pas : l'enjeu du Boisé de Pointe-au-Père n'est pas que local, et il faut s'attendre à d'autres questionnements semblables un peu partout au Québec, comme l'a d'ailleurs souligné un [éditorial](#) dans Le Devoir, en septembre dernier, à la suite d'un [article](#).

Nous ne pouvons plus nous satisfaire de promesses pour « les prochaines fois ».

Il faut agir maintenant, désormais.

—

Avec, en date du 23 janvier 2024, 53 signataires habitant Rimouski (la version 2.0 de Rimouski, Ville inspirante déposée en décembre 2023 sur le site de la Ville avait 41 signataires):

1. Dominique Bourassa, mère de deux enfants et médecin de famille participant à l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)
2. Alexandre Cossette, dentiste de la Clinique Dentaire du Bic et père de trois enfants
3. Rachel Nadeau, avocate et doctorante en droit à l'Université Laval
4. Dominique Berteaux, professeur et chercheur en écologie
5. Louis-Philippe Chollet, ostéopathe, bachelier en physiothérapie et père

6. Martin Zibeau, père de deux enfants
7. Théodor Fournier, étudiant à la maîtrise en philosophie
8. Malek Fournier, étudiant au baccalauréat en kinésiologie
9. Nancy Dubé, mère et médecin retraitée
10. Daniel Nadeau, père et médecin retraité
11. Mathieu Perchat, doctorant en philosophie
12. Julie Lessard, mère, médecin de famille et membre de l'AQME
13. Mathieu Roy, médecin de famille et père de deux enfants
14. Stéphanie Houle, médecin de famille et mère de trois enfants
15. Elizabeth Mill, médecin de famille et mère de deux enfants
16. Anna Maria Bibbo, copropriétaire de la boutique Nomade, mère et grand-maman engagée de trois petits-enfants
17. Simon Riendeau, médecin de famille et père de trois enfants
18. Charlotte Doucet, cycliste
19. Isabelle Poirier, médecin spécialiste en gynéco-obstétrique et mère de deux enfants
20. Geneviève St-George, médecin de famille et marraine d'une enfant
21. Alexandra Herman, garde-parc naturaliste et mère
22. Chantal Marquis, médecin de famille et mère de deux enfants
23. Maurice Richard, retraité et père de deux enfants
24. Myriam Bourgeois, biologiste et mère de deux enfants
25. Andréa Weise, mère et biologiste
26. Marie-Josée Papillon, pharmacienne, mère et grand-mère
27. Walter Bertacchi, technicien de la faune et retraité
28. Marie-Josée Tremblay, sociologue et mère de trois enfants
29. Judith Dion, mère de deux enfants
30. Nathalie Gagnon, mère et grand-mère
31. Nathalie Dionne, médecin spécialiste en cardiologie et mère de trois enfants

32. Martin Castonguay, biologiste retraité, père et grand-père de trois enfants et trois petits-enfants
33. Laure Devine, biologiste retraitée, mère et grand-mère de trois enfants et trois petits-enfants
34. Audrey Binette, médecin spécialiste en gynéco-obstétrique et mère de deux enfants
35. Simon Ouellet, médecin spécialiste en urologie et père de deux enfants
36. Anne-Marie Labrecque, biologiste, ostéopathe et mère de trois adolescents
37. Myriam Coutu, biologiste, professeur de yoga et mère de deux enfants
38. Valérie Coulombe, médecin de famille obstétricienne et mère de trois enfants
39. Louise Brunel, auteure-compositeure-interprète et documentaliste en santé, co-proprétaire de la Forêt Blanche et Verte à Pointe-au-Père, tante et grand-tante
40. Yvan Simard, chercheur émérite en océanographie, co-proprétaire de la Forêt Blanche et Verte à Pointe-au-Père, oncle et grand-oncle
41. Stéphanie Boisvert, infirmière clinicienne
42. Marie-Christine Gagnon, infirmière clinicienne, mère de trois enfants
43. Andréanne Sirois, médecin résidente en médecine familiale
44. Sandrine Isabelle, externe junior en médecine
45. Jessica Fournier, infirmière clinicienne, mère de trois enfants
46. Jean-Simon Bouliane, coordonnateur en déficience physique et père de trois enfants
47. Véronique Clapperton, médecin de famille, médecin enseignante et mère de deux enfants
48. Chloé-Ève Rochette, externe junior en médecine
49. Catherine Potvin, médecin de famille et adepte de plein air
50. Jean Bélanger, père et adepte de plein air
51. Fannie Drasse, propriétaire d'hébergement touristique, tante et belle-mère
52. Elisabeth Van Buskirk, médecin résidente en médecine familiale
53. Thomas Chevrier Laliberté, enseignant

Avec l'appui et le support de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)